



Guide d'intégration des **objectifs de développement durable** (ODD) dans les plans locaux de développement



Guide d'intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans les plans locaux de développement

Projet francophone d'appui
au développement local,
phase II
Profadel/OIF

Ont contribué à l'élaboration de ce guide :

Adjara Diouf, spécialiste de programme (OIF) ;

Agossou Honfo, attaché de programme (OIF) ;

Alexis Kaboré, consultant (Corade/Burkina Faso) ;

Saidou Hassane, consultant ;

Ibrahima Zerbo, consultant (Corade/Burkina Faso).

Remerciements

Pour leur contribution à la finalisation de ce document, les auteurs expriment leur reconnaissance à :

La **communauté des praticiens du développement durable** (COPRADD), un collectif d'ONG et d'instituts de formation togolais composé des ONG Conseil gestion appui aux territoires – Initiatives des collectivités pour la bonne gouvernance (CONGAT/ICB), Jeunes volontaires pour l'environnement (JVE) et Jeunes verts Togo (JVT), et de l'Institut de recherche et de formation pour le développement local (IRFODEL) ;

L'Union des communes du Togo (UCT) ;

Eau Vive Togo ;

André Marie Afouba, coordonnateur du Centre d'accompagnement de nouvelles alternatives de développement local (CANADEL), Cameroun ;

Mohamadou Sy, administrateur général de l'Institut supérieur de développement local (ISDL), Sénégal ;

Omar Faye, chef Division planification, renforcement des capacités et bonne gouvernance locale de l'Agence régionale de développement (ARD) de Thiès, Sénégal ;

Daniel Koffi Kpékpé, économiste du développement local à l'Institut de recherche et de formation pour le développement local (IRFODEL), Togo ;

Emmanuel Komitsé Amouzouvi, économiste-planificateur, spécialiste en décentralisation et développement local, Togo ;

Justin Yao Akomeyi Adjaro, expert en ingénierie du développement local, Togo.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
PRÉSENTATION DU GUIDE	8
INTÉRÊT DU GUIDE	8
PUBLIC CIBLE	9
CONTENU DU GUIDE	9
EXPLOITATION DU GUIDE	9
LIMITES DU GUIDE	9
ENJEUX DE L'INTÉGRATION DES ODD DANS LES PLD	10
PROCESSUS D'INTÉGRATION DES ODD DANS LES PLD	11
PHASE I : PRÉPARATION DU PROCESSUS	12
PHASE II : DIAGNOSTIC	16
PHASE III : DÉFINITION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	25
PHASE IV : PROGRAMMATION	27
PHASE V : RÉDACTION DU PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	30
PHASE VI : VALIDATION TECHNIQUE ET APPROBATION	32
ANNEXES	33

AVANT-PROPOS



Depuis 2015, la communauté internationale est mobilisée pour la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD). Cet ambitieux programme, tout en gardant une certaine continuité avec les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), marque une rupture avec ceux-ci en raison, entre autres, d'une couverture plus universelle. Il engage le concert des nations à prendre et mettre en œuvre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie de développement durable, marquée par la résilience et l'inclusion.

Un autre point de rupture avec les OMD réside dans la forte mobilisation et l'implication des collectivités locales dans les négociations qui ont abouti à l'adoption des ODD. Cet engagement et les plaidoyers de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) ont ainsi permis la prise en compte non seulement de l'objectif 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » mais aussi de plusieurs cibles des seize (16) autres objectifs, dont l'atteinte relève de la responsabilité ou nécessite une forte implication des acteurs locaux*.

En effet, plusieurs préoccupations de développement soulevées par les ODD sont du ressort des collectivités locales. Ces dernières sont, par exemple, directement concernées par la fourniture des services sociaux de base (eau, éducation, santé...) et sont les premières affectées par les effets néfastes des changements climatiques et la dégradation de l'environnement. De ce fait, les autorités et les acteurs locaux constituent l'interface indispensable pour établir une passerelle entre les objectifs mondiaux et les communautés, et pour traduire les engagements pris à l'échelle internationale en actes concrets pour les collectivités locales.

Cette responsabilité dans la mise en œuvre des ODD exige des gouvernants locaux d'intégrer de manière inclusive ces objectifs dans les instruments de planification de leurs localités et de fédérer leurs populations et partenaires autour des initiatives qui concourent au développement durable de leurs collectivités. Cette exigence requiert la disponibilité d'outils et de compétences spécifiques.

Pour répondre à ce besoin et, plus largement, à celui d'accompagner les collectivités locales dans la planification et la mise en œuvre des ODD, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a donné une nouvelle orientation à son projet francophone d'appui au développement local (Profadel/OIF). Depuis 2015, le Profadel/OIF est intégré à un programme plus fédérateur qui vise à appuyer les pays ciblés dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies locales, nationales et régionales de développement durable. En tant que composante locale de ce programme, le Profadel/OIF travaille à mettre à la disposition des acteurs locaux des outils et des démarches qui facilitent la mise en œuvre des ODD dans leurs collectivités. Ainsi, depuis 2016, avec son réseau d'experts et des collectivités locales partenaires, le Profadel/OIF a entamé de façon empirique le développement d'une démarche d'intégration des ODD dans les plans locaux de développement (PLD).

Je suis heureux que ce travail collectif ait permis la construction d'une démarche méthodologique souple, itérative, facile à utiliser, intéressante et, avant tout, utile. Le guide que vous tenez entre vos mains présente cette démarche et illustre ses différentes étapes avec des exemples tirés de l'application de la démarche dans une dizaine de communes entre 2017 et 2018.

Je suis convaincu que, comme ces communes pionnières, beaucoup d'autres collectivités locales francophones et d'autres espaces linguistiques, ainsi que des experts du développement local sauront se saisir de cette démarche et en faire un usage spontané dans le cadre de l'élaboration des documents de planification locale.

Adama Ouane
Administrateur de l'OIF

*Selon les CGLU, 86 cibles sur les 169 des ODD sont directement ou indirectement liées au travail quotidien des gouvernements locaux et régionaux.

PRÉSENTATION DU GUIDE

Le 25 septembre 2015, la communauté internationale a adopté, lors d'un sommet spécial, un nouveau programme mondial ambitieux pour éradiquer la pauvreté d'ici à 2030 et poursuivre un avenir durable. Intitulé « Transformer notre monde : le programme de développement des Nations unies à l'horizon 2030 », ce programme comporte 17 objectifs de développement durable (ODD), conçus pour parachever, d'ici 2030, les efforts entamés dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Sa conception a été l'un des principaux chantiers lancés par la conférence Rio+20. Les 17 objectifs et les 169 cibles qui y sont énoncés ont un caractère universel, et concernent le monde entier, pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables, et concilient les trois (3) dimensions – environnementale, sociale et économique – du développement durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme mondial, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a lancé, en 2015, le programme « Intégration des ODD dans les politiques et stratégies régionales, nationales et locales ». Composante locale de ce programme, le projet francophone d'appui au développement local, phase II (Profadel/OIF) vise à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de développement durable qui contribuent à l'atteinte des ODD. Mis en œuvre dans les collectivités locales des zones rurales, périurbaines et urbaines d'Afrique subsaharienne, le Profadel/OIF concourt aux résultats suivants.

1. **Mise à disposition d'outils** : les outils de planification à l'échelle locale des pays ciblés sont adaptés aux nouvelles exigences de programmation, de suivi et d'évaluation par les résultats.
2. **Renforcement de capacités** : les connaissances des acteurs et les capacités institutionnelles des pays ciblés, d'appropriation des ODD et de suivi de leur mise en œuvre sont renforcées aux niveaux régional, national et local.
3. **Mise en œuvre de projets** : un accompagnement des acteurs dans la mise en pratique des outils et des connaissances acquises est assuré.
4. **Communication** : l'expérience et les spécificités francophones dans la mise en œuvre des ODD sont valorisées et mutualisées au sein de l'espace francophone et dans le cadre international du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans le cadre du premier résultat, le programme « Intégration des ODD » a entrepris, depuis la fin de l'année 2016, la conception et le test d'une grille de priorisation des cibles des ODD à l'échelle locale¹ et le développement d'une démarche d'intégration des ODD dans les docu-

ments de planification locale. Depuis 2016, la démarche est mise en œuvre de manière empirique dans les communes de Ouahigouya et de Banfora au Burkina Faso, ainsi que dans celles de Tabligbo, Kandé, Mango, Bassar, Pagouda et Kara au Togo, dans le cadre du processus d'élaboration de leurs plans de développement.

Les premiers résultats de ce processus d'accompagnement, couplés avec les retours d'expérience des expertises mobilisées et des acteurs communaux impliqués, ont inspiré l'élaboration de ce document. Il présente la démarche méthodologique d'intégration des ODD dans les PLD². Plus spécifiquement, ce guide propose, en complément à la démarche d'élaboration conventionnelle des plans locaux de développement, de nouvelles séquences qui s'insèrent entre les différentes étapes méthodologiques, afin de permettre la prise en compte des ODD dans les PLD.

INTÉRÊT DU GUIDE

Le guide d'intégration des objectifs de développement durable dans les plans locaux de développement s'inscrit dans le cadre des efforts de l'OIF pour renforcer les capacités des acteurs de développement à mettre en œuvre les ODD. La réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 soulève en effet, entre autres enjeux, la localisation ou la territorialisation des ODD. C'est-à-dire la nécessité d'identifier les mécanismes, outils et politiques afin de placer les territoires au centre des efforts de mise en œuvre des ODD (CGLU, 2016). L'élaboration de ce guide participe à cette nécessité de concevoir et de mettre à la disposition des acteurs des outils pour faciliter la mise en œuvre des ODD dans les territoires.

Sur la chaîne d'actions concourant à la mise en œuvre des ODD à l'échelle d'une collectivité, le guide s'intéresse à l'étape de la planification. Son objectif est d'informer, de sensibiliser et de mobiliser les responsables locaux ainsi que tous les acteurs et praticiens chargés du développement local sur l'Agenda 2030 ; de mettre en exergue leurs rôles et leur importance dans l'atteinte des ODD ; et de proposer une démarche pour favoriser la prise en compte des ODD dans la planification locale et l'atteinte de cibles à l'échelle locale.

Le guide, qui s'inspire d'autres outils mis au point par l'OIF, devra donc permettre de :

- garder la mémoire de ce qui a été fait, afin de s'assurer que les leçons tirées de l'accompagnement sont sauvegardées efficacement ;

1. Cette grille est une déclinaison à l'échelle locale de celle utilisée au niveau national et développée par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et l'Université du Québec à Chicoutimi.

2. Le PLD regroupe, dans le présent document, tous les plans de développement à l'échelle infranationale.

- diffuser l'expérience de l'OIF coconstruite avec les collectivités locales ;
- mutualiser et partager avec d'autres acteurs les savoirs ainsi que les leçons apprises, et en faire des modèles, pour qu'ils puissent servir d'exemples ;
- modéliser et reproduire cette expérience d'accompagnement, pour que ce qui a fonctionné puisse servir ailleurs.

PUBLIC CIBLE

Le présent guide est destiné aux acteurs praticiens du développement local, et aux agents et techniciens qui accompagnent les dynamiques de développement territorial, notamment dans le cadre de la contextualisation des ODD à l'échelle locale. Il s'adresse essentiellement aux :

- services techniques des collectivités locales et services techniques publics chargés du développement à la base, de la décentralisation et de la planification ;
- organisations de la société civile (ONG, associations de développement, etc.) ;
- centres de formation (instituts, universités, etc.) ;
- bureaux d'études et d'expertises techniques ;
- partenaires techniques et financiers (partenaires bi et multilatéraux) ;
- réseaux des praticiens du développement local ;
- élus locaux ;
- etc.

CONTENU DU GUIDE

Du fait de son caractère complémentaire avec les guides d'élaboration des PLD existants, ce document présente un contenu succinct, fortement focalisé sur les innovations méthodologiques proposées aux collectivités locales, afin d'orienter leur instrument de planification vers les ODD.

Ainsi, dans le souci de souligner l'importance d'une planification durable, la première partie du guide présente quelques enjeux de l'intégration des ODD dans les documents de planification locale. La seconde partie expose la méthodologie pour faciliter la prise en compte des ODD dans les processus de planification locale. Il s'agit d'une capitalisation de l'ensemble des acquis des expériences d'intégration des ODD dans des communes pilotes au Burkina Faso et au Togo, pour proposer une approche structurée pouvant assurer la déclinaison à l'échelle locale d'une dynamique mondiale.

Les nouvelles séquences méthodologiques proposées sont illustrées d'exemples de bonnes pratiques et de points d'attention identifiés sur la base du processus d'accompagnement mis en place dans les communes du Burkina Faso et du Togo.

Les annexes présentent l'historique des ODD, les apprentissages des OMD et le changement de paradigme attendu avec les ODD.

EXPLOITATION DU GUIDE

Le présent guide ne peut être exploité indépendamment des guides d'élaboration des plans locaux de développement existants, car il ne présente pas une démarche méthodologique distincte de celles proposées par la plupart des structures et agences d'appui au développement local. L'utilisateur doit le tenir dans une main en gardant dans l'autre un guide d'élaboration de PLD.

Plus concrètement, les expertises techniques d'appui aux collectivités locales (services techniques déconcentrés, bureaux ou cabinets d'études, etc.) peuvent se référer au guide pour renforcer leur proposition technique dans le cadre de l'élaboration de PLD. En outre, le guide peut servir de document de suivi aux parties prenantes directement impliquées dans le processus d'élaboration du PLD, en premier lieu le conseil communal et le comité de pilotage, afin de s'assurer que la démarche adoptée intègre bien les séquences méthodologiques qui permettront, à terme, à leur collectivité de se doter effectivement d'un plan de développement durable.

Ce guide se veut un outil d'orientation méthodologique dont les propositions doivent être adaptées au contexte (réglementaire, financier, durée du processus, etc.) de chaque exercice d'élaboration de plan local de développement. À ce titre, il ne peut être utilisé comme un instrument réglementaire qui occulterait la connaissance des spécificités de chaque processus et l'expérience de planification des utilisateurs.

LIMITES DU GUIDE

Malgré son contenu riche, diversifié et parfois contrasté, ce guide est construit sur la base des retours d'expériences de l'appui de l'OIF à des processus de planification du développement dans un nombre relativement restreint de collectivités locales : huit (8) de deux (2) pays de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso et le Togo.

L'utilisateur de ce document est appelé à garder en tête les spécificités de la collectivité locale dont il appuie l'élaboration du plan de développement, et à les mettre en perspective avec celles qui ont inspiré les bonnes pratiques et les leçons apprises qui sont citées dans ce guide. Ce dernier ne saurait donc être une liste d'activités à cocher dans le cadre de l'élaboration d'un plan local de développement durable, mais la proposition d'une démarche méthodologique qui a la prétention de vouloir inspirer les planificateurs et les acteurs qui accompagnent les territoires dans la mise en place de leur instrument de planification locale en tenant compte des ODD.

ENJEUX DE L'INTÉGRATION DES ODD DANS LES PLD

Les gouvernements locaux sont les partenaires clés pour assurer à la fois la prise en compte des besoins réels des populations dans la stratégie de développement de leur territoire et l'articulation de cette vision avec celles aux niveaux national et mondial.

La responsabilisation des élus locaux sur les secteurs clés (services sociaux de base) résulte en grande partie de la mise en œuvre de la décentralisation, qui s'appuie fortement sur le transfert de certaines compétences aux élus locaux. La planification locale, le développement économique local, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'éducation – en particulier au niveau primaire – et la gestion des ressources naturelles dans les zones rurales – notamment l'eau et les terres (sur lesquelles repose la sécurité alimentaire) – sont autant de secteurs qui incombent aux gouvernements locaux dans plusieurs pays du monde.

En tenant compte du principe de subsidiarité, les plans locaux de développement ont vocation à prendre en compte tous les investissements publics, dont la mise en œuvre est plus efficace au niveau local.

Par ailleurs, au-delà des stratégies et politiques de développement au niveau national, les besoins, les difficultés et les priorités des populations varient non seulement d'une zone à l'autre, mais aussi selon la dynamique locale de développement portée et promue par les collectivités territoriales.

L'intégration des ODD dans les plans locaux de développement s'impose naturellement comme le meilleur moyen de mise en œuvre des ODD pour les pays, qui peuvent ainsi s'inscrire dans une dynamique mondiale tout en privilégiant les préoccupations au niveau local. Il est, en effet, illusoire de prétendre engager le monde sur la voie de la durabilité et ne laisser personne de côté si les populations à la base n'adhèrent pas aux principes de développement durable.

Les rôles et les marges de manœuvre des acteurs locaux en font des parties prenantes clés de la réussite de la mise en œuvre des ODD. La décentralisation est donc perçue comme un levier principal pour la mise en œuvre des ODD. Elle offre la flexibilité pour adapter les ODD à l'échelle locale selon les réalités de chaque pays, région et/ou commune.

Ces responsabilités rendent nécessaire l'autonomisation des élus locaux sur leurs rôles accrus dans la mise en œuvre des ODD, notamment en termes de planification, de suivi-évaluation, de développement économique local et de gouvernance.

L'intégration des ODD dans les planifications régionales, nationales et locales facilite la mobilisation de financements.



PROCESSUS D'INTÉGRATION DES ODD DANS LES PLD

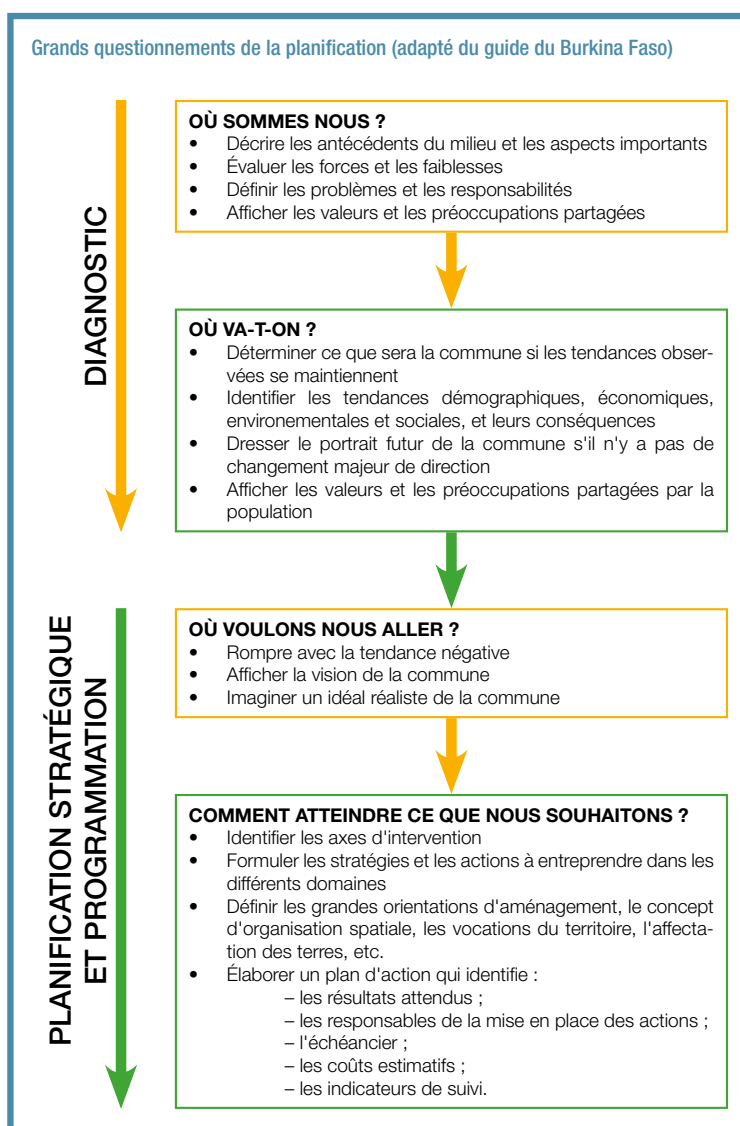
Le processus d'intégration des ODD dans les plans locaux de développement tient compte des étapes méthodologiques clés de tout processus d'élaboration de plan local de développement. Ces étapes peuvent varier d'un pays à l'autre, mais certains éléments constants peuvent servir de fil conducteur au processus d'intégration des ODD dans les plans locaux de développement.

Ces contenus de base peuvent être schématisés à travers les grands questionnements de la planification ci-dessous.

En référence aux étapes clés d'un processus d'élaboration de plan local de développement, l'intégration des ODD peut être conduite en six (6) principales phases, que sont :

1. la préparation ;
2. le diagnostic ;
3. la définition des orientations stratégiques ;
4. la programmation ;
5. la rédaction ;
6. la validation/l'adoption.

L'ensemble du processus d'intégration des ODD dans le PLD est décrit ci-après, phase par phase, et suivant les principales activités à conduire. Tout au long de ce processus, des espaces de sensibilisation et de dialogue avec le grand public et les parties prenantes non directement impliquées doivent être aménagés.



PHASE I : PRÉPARATION DU PROCESSUS

Cette phase implique l'information du bureau du conseil communal sur le programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que sur les ODD, et la volonté politique de lancer le processus d'élaboration ou de révision du plan local de développement devant intégrer ces ODD.

L'objectif de cette phase est de mobiliser effectivement les parties prenantes, afin d'obtenir leur participation au processus d'élaboration du PLD, et, à long terme, à sa mise en œuvre. L'identification, la mobilisation inclusive et l'implication des parties prenantes (services déconcentrés de l'État, ONG, associations de développement, communautés, leaders d'opinion, etc.) dès le démarrage du processus d'élaboration du PLD sont un facteur

essentiel de succès à long terme de la planification du développement durable. Il s'agit d'informer, de sensibiliser et de gagner l'adhésion et la participation des acteurs clés au processus d'élaboration du PLD. Cette phase assure notamment la reconnaissance sociale des différents acteurs (prise en compte de leurs avis), ainsi que leur adhésion dans la mise en œuvre et l'assurance de ses impacts. Cette mobilisation passe par l'écoute attentive des besoins de toutes les parties, en vue de préparer l'information et les interactions qui permettront de les sensibiliser au mieux durant tout le processus d'élaboration du PLD, et d'obtenir des consensus solides sur les produits. À la fin, elle devrait permettre d'avoir une cartographie complète des différents acteurs de la collectivité. Les points essentiels qui sont à prendre en compte dans cette étape sont consignés ci-dessous.

Étapes	Cibles	Objectifs/extrants attendus	Méthodes/outils	Acteurs clés
1. Prise de décision du conseil communal	Membres du conseil communal	- Membres du conseil informés des enjeux de l'intégration des ODD dans la planification locale - Prise d'une délibération	Session du conseil municipal	- Maire - Services techniques
2. Recrutement de l'équipe d'appui technique	Équipe d'appui technique	Une équipe ayant des compétences en approches participatives, en planification locale et en intégration des ODD est recrutée	Procédures de passation des marchés	- Maire - Service de la passation de marchés
3. Mise en place d'un comité de pilotage et des groupes thématiques	Parties prenantes principales du processus de planification : conseil communal, services techniques déconcentrés, groupements des producteurs, associations des jeunes, femmes, autorités traditionnelles, ONG, administration municipale, etc.	- Des groupes thématiques tenant compte des dimensions du développement durable sont opérationnels - Une cartographie des acteurs est disponible	- Représentativité de tous les groupes (y compris les femmes et les jeunes) - Grille de sélection des membres des organes orientée sur les ODD et qui tient compte des groupes d'acteurs concernés	- Maire - Services techniques
4. Formation aux ODD et à leurs enjeux locaux	Membres du comité de pilotage et des groupes thématiques	- Meilleure connaissance des ODD et du processus de leur prise en compte dans les outils de planification locale - Dissémination de l'information à la population	Atelier de formation sur les ODD, leurs enjeux pour les collectivités locales et l'utilisation de la grille de priorisation des cibles des ODD	Équipe d'appui technique
5. Sensibilisation des populations locales (grand public, porteurs d'enjeux, etc.) sur les enjeux de la planification et la mise en œuvre des ODD	- Populations locales - ONG - OSC - OCB - Secteur privé	Population sensibilisée aux ODD et à leurs enjeux locaux, ainsi qu'au processus de planification locale durable et la contribution qui est attendue à cet effet	- Réunions - Rencontres villageoises - Arbres à palabres - Émissions radiophoniques interactives - Affiches - Etc.	- Équipe d'appui technique - Membres du comité de pilotage

Point d'attention 1 : préparation du processus d'élaboration du PLD durable

Dans le cadre de la mise en place du comité de pilotage et des groupes thématiques, les difficultés ci-dessous peuvent être observées.

1. Lassitude des parties prenantes

Elle peut résulter du fait que ces parties prenantes ne perçoivent ni l'importance de la planification locale ni encore moins celle de l'arrimer sur les ODD. La lassitude des acteurs peut également être due au fait que ces derniers ont le sentiment que le PLD n'est pas véritablement utilisé, et que son élaboration relève plus du conformisme que d'une véritable nécessité de doter la collectivité territoriale d'une boussole de développement durable.

Propositions d'actions : au cours de la formation du comité de pilotage et des groupes thématiques au développement durable et aux ODD, il conviendrait d'insister sur :

- les enjeux à l'échelle locale des ODD, leur influence sur les actions de développement et les gains tirés par la collectivité en arrimant son processus de développement aux ODD (la littérature est riche d'arguments et d'exemples tirés des expériences répertoriées notamment par Cités et gouvernements locaux unis [CGLU]) ;
- le bilan de la mise en œuvre du plan local de développement venu à échéance (outre la reddition de compte que revêt un tel exercice, la présentation du bilan offre l'avantage de montrer aux acteurs l'utilisation faite du PLD précédent et les résultats issus de son application) ;
- l'importance du PLD en tant qu'instrument de mobilisation de ressources.

Par ailleurs, tout au long de la mise en œuvre du PLD, il serait souhaitable de systématiser la reddition de compte en identifiant les canaux appropriés pour atteindre les groupes cibles. Cela permet, au moment de l'évaluation du PLD ou de l'élaboration d'un nouveau plan, d'éviter la lassitude des parties prenantes.

2. Faible intérêt de certains acteurs clés

Les causes peuvent être multiples : lassitude, perception de n'être que des faire-valoir, absence de prime de participation pour les membres du comité de pilotage ou des groupes thématiques, etc. Ce faible intérêt pourrait s'avérer nuisible pour le processus de planification locale durable, car il entraîne un faible investissement des acteurs clés dans le processus, synonyme de difficultés de collecte d'informations correctes, et un « manque à gagner » important pour la commune.

Propositions d'actions : positionner les parties prenantes comme des acteurs en privilégiant leur implication plutôt qu'une simple participation. Cela suppose, notamment, qu'elles soient pleinement associées et consultées durant l'ensemble du processus.

3. Politisation dans l'identification des acteurs

Bien qu'elle ait partiellement un caractère politique, car portée par le conseil communal issu d'une élection, la planification locale durable ne demeure pas moins un processus fortement participatif et inclusif. Un choix

politique des acteurs impliqués risque de biaiser les résultats et de rendre partisan un processus qui doit être technique et fédérateur.

Propositions d'action : pour limiter le choix politique des acteurs, à défaut de l'éviter, il conviendrait de définir le profil des acteurs et d'établir les critères de sélection. À ce niveau, la contribution de l'équipe d'appui technique à la définition des profils est indispensable. En outre, il est important de sensibiliser les personnes impliquées dans l'identification des acteurs sur l'importance du choix de personnes pertinentes.



Rencontre d'information et de sensibilisation des conseils villageois de développement sur leur rôle dans l'élaboration du PCD, Ouahigouya (Burkina Faso), janvier 2018

Bonne pratique 1 : mise en place des groupes thématiques en lien avec les ODD

Les groupes thématiques sont des cadres consultatifs sur différentes thématiques de développement, mis en place afin d'appuyer l'équipe technique dans la revue des préoccupations identifiées auprès des populations. Dans le cadre de l'élaboration du plan de développement de la commune de Tabligbo (Togo), la constitution des groupes thématiques s'est faite en lien avec les ODD, et ceci à deux (2) niveaux.

- D'abord, dans le choix des thématiques. Au lieu de choisir les thématiques de manière classique (santé, éducation, économie, environnement, etc.), l'équipe technique, avec le soutien de l'OIF, a constitué des grappes d'ODD telles que les objectifs 12, 13 et 15 pour l'environnement, les objectifs 8 et 9 pour l'économie, etc.
- Ensuite, dans le renforcement des capacités des membres de ces groupes thématiques. Ces derniers ont en effet, auparavant, été sensibilisés aux ODD et initiés à la démarche de priorisation des cibles des ODD à l'échelle locale.

Cette orientation des groupes thématiques a permis de renforcer la contribution des membres à l'élaboration du plan de développement communal, et de valoriser leurs compétences dans la sensibilisation sur les enjeux locaux des ODD et l'animation de l'atelier de priorisation des cibles des ODD.

Bonne pratique 2 : campagne de sensibilisation et de formation aux ODD, et priorisation des cibles des ODD dans la commune de Tabligbo (Togo)

Dans le cadre de l'élaboration de son premier plan local de développement orienté sur les ODD, la commune de Tabligbo a reçu un appui de l'OIF pour informer la population sur les ODD, et former le comité de pilotage et les groupes thématiques à la priorisation des cibles des ODD.

La sensibilisation aux ODD s'est inscrite dans une campagne de communication plus large sur le processus de planification, l'objectif étant de mobiliser la population et d'assurer sa pleine participation et la libre expression des opinions au cours des différentes consultations organisées pendant la phase du diagnostic. L'appui de l'OIF a permis d'intégrer, dans cette campagne, les éléments d'information et de communication sur le développement durable, les ODD, la localisation des ODD et la pertinence d'arrimer le plan de développement de la commune aux objectifs globaux.

La sensibilisation aux ODD et à leurs enjeux locaux s'est faite sous la forme d'une campagne de communication dès le début du processus de planification, pendant et après les diagnostics technique et participatif.

À l'entame du processus, la sensibilisation s'est déroulée par le biais des rencontres villageoises organisées dans les quartiers des villes, villages et hameaux de la commune, et grâce à des émissions radiophoniques

Campagne de sensibilisation aux enjeux locaux des ODD, dans les quartiers de la commune de Tabligbo (Togo), juin 2017



interactives. Une équipe d'une dizaine de personnes issues d'organisations de la société civile et de l'équipe technique recrutée ont été mobilisées et formées par l'OIF. Répartie par binôme d'animateurs, cette équipe est allée, pendant une semaine, à la rencontre des populations, pour les informer d'abord sur le processus de planification, les ODD et leur importance à l'échelle de leurs communautés. Les outils utilisés sont essentiellement visuels, et sont constitués de boîtes à images et de kakémonos représentant les 17 objectifs et leurs cibles. Ils sont complétés par des fiches méthodologiques de sensibilisation à destination des animateurs des rencontres et des fiches de compte rendu de séance. Ces rencontres ont été des occasions d'échanges sur les préoccupations de développement, les pratiques d'identification et de mise en œuvre des initiatives locales, etc. Au total, ce sont 1 231 personnes, dont 545 hommes et 686 femmes, y compris des jeunes, qui ont été sensibilisées au développement durable, aux ODD et au processus d'élaboration du plan de développement de la commune.

Le comité de pilotage et les groupes thématiques ont également été sensibilisés au cours du lancement officiel du processus de planification, et au cours d'une formation plus spécifique d'une journée, consacrée à la priorisation des cibles des ODD.

La campagne de communication s'est poursuivie pendant et après les diagnostics technique et participatif par des émissions interactives sur la radio communautaire. Elles ont été animées par les ONG locales et les

représentants des services techniques déconcentrés, membres des groupes thématiques. Les émissions radiophoniques ont permis de toucher une large audience, et ont donné l'occasion aux auditeurs d'interagir avec les acteurs impliqués dans le processus de planification, et, plus largement, dans la mise en œuvre des initiatives de développement dans leur commune.

Sensibilisation à la localisation des ODD dans les quartiers de la commune de Tabligbo (Togo), juin 2017



Atelier de lancement du plan communal de développement (PCD), Ouahigouya (Burkina Faso), décembre 2016



PHASE II : DIAGNOSTIC

Le diagnostic est une étape déterminante du processus de planification locale, qui fait la synthèse de l'état des lieux en termes de potentiels, d'atouts/contraintes, d'acquis/insuffisances et d'opportunités/menaces. Dans le cadre de l'élaboration du PLD durable, le diagnostic permet également de disposer des informations nécessaires sur les cibles prioritaires des ODD pour la collectivité territoriale, ainsi que sur leur niveau de réalisation. Quatre (4) grandes étapes sont habituellement retenues pour structurer la phase de diagnostic d'un PLD : (i) le diagnostic participatif, (ii) le diagnostic technique, (iii) l'élaboration du rapport provisoire de diagnostic, et (iv) la restitution et la validation du rapport provisoire de diagnostic.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PLD durable, **trois (3) nouvelles séquences méthodologiques sont intégrées aux trois (3) premières étapes** (les diagnostics participatif et technique, ainsi que l'élaboration du rapport provisoire de diagnostic) et **une nouvelle étape complémentaire est proposée : la priorisation des**

cibles des ODD. Ces séquences et cette étape complètent la chaîne des opérations réalisées dans le cadre de l'analyse du diagnostic, afin de disposer non seulement d'une situation exhaustive des secteurs de développement de la collectivité, mais également d'identifier ses priorités en matière de développement durable pour les cinq (5) prochaines années. Ainsi, la réalisation de la phase de diagnostic du processus d'élaboration d'un PLD durable comporte cinq (5) grandes étapes présentées de manière chronologique, comme suit :

1. le diagnostic participatif ;
2. le diagnostic technique ;
3. la priorisation des cibles des ODD ;
4. l'élaboration du rapport provisoire de diagnostic ;
5. la restitution et la validation du rapport provisoire de diagnostic.

Les activités à réaliser dans le cadre de ces étapes étant connues, exceptée la priorisation des cibles des ODD, le tableau ci-dessous présente succinctement les nouvelles séquences méthodologiques et l'étape complémentaire proposées.

Étapes	Extrants attendus	Méthodes/outils	Acteurs clés
1. Diagnostic participatif tenant compte des domaines de planification jugés utiles par les communautés	Une identification du potentiel de l'espace communal (en termes de ressources de tout genre)	Rencontres par grappes de villages ou secteurs (leaders d'opinion et représentants des groupes d'intérêt au sein du village ou du secteur)	- Équipe technique - Comité de pilotage - Responsables - Communautés - Groupes thématiques
2. Diagnostic technique : collecte, analyse et synthèse des données relatives aux ODD	Les données pour l'évaluation de l'importance des cibles et de la performance actuelle de la commune sur les différentes cibles des ODD sont disponibles	Collecte de données relatives à des groupes d'ODD auprès des services techniques Outil : liste des indicateurs de cibles ODD	- Services planification de la collectivité - Services techniques déconcentrés de l'État - ONG et associations de développement - Groupes thématiques
3. Priorisation des cibles des ODD (diagnostic communal)	Les principaux acteurs de la commune sont sensibilisés au concept et aux enjeux du développement durable Les niveaux de priorité des cibles sont définis Leurs pistes d'action/bonnes pratiques pour les cibles prioritaires sont identifiées	Atelier de 3 à 4 jours avec les principaux acteurs de la commune Outil : grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD) local ¹	- Services planification de la collectivité - Comité de pilotage - Facilitateurs - Utilisation de l'outil GPC-ODD - Groupes thématiques
4. Élaboration du rapport provisoire de diagnostic : analyse croisée des priorités (ODD, communautés, référentiel national...)	Les convergences, les points de tension et les mesures de bonification sont évalués Les priorités consensuelles sont identifiées Le degré de prise en compte des préoccupations des communautés est évalué	Exploitation des rapports de diagnostic et du référentiel national Grille d'analyse croisée	- Équipe technique - Services planification de la collectivité - Groupes thématiques

¹ La grille de priorisation des cibles des ODD est disponible sur le site de l'IFDD (ifdd.francophonie.org)

1. Le diagnostic participatif

Il est un moyen de connaissance, un état des lieux aussi exhaustif que possible obtenu de l'unité de planification (village, quartier, secteur urbain...) avec la participation de toutes les parties prenantes. Au cours de ce diagnostic, les aspirations et les craintes des parties prenantes, dont les populations, sont répertoriées. Cette investigation n'est pas un objectif, mais un moyen. Le diagnostic participatif vise à :

- mieux faire connaître le milieu à tous les acteurs par la collecte participative d'informations ;
- amener les populations à prendre conscience des atouts et des potentialités dont elles disposent et des contraintes à lever pour leur développement ;
- créer un constat mobilisateur, une appropriation du contexte local de développement et un déclic de changement social chez des populations ;
- identifier les actions pour valoriser les atouts, maîtriser ou contourner les contraintes ;
- préparer la mise en place des actions.

Accent sur les ODD

En complément des objectifs sus-énumérés, le diagnostic participatif réalisé dans le cadre de l'élaboration d'un PLD durable doit permettre de :

- faire prendre conscience des enjeux de durabilité dans la satisfaction des besoins prioritaires ;
- mobiliser tous les acteurs locaux en vue de leur participation aux actions de développement durable ;
- collecter les informations sur les enjeux identifiés ou l'importance accordée par les communautés aux ODD ;
- prendre connaissance des initiatives endogènes ou développées localement pour répondre à certaines préoccupations soulevées par les ODD ;
- consulter les populations sur des préoccupations non ou insuffisamment prises en compte par les ODD.

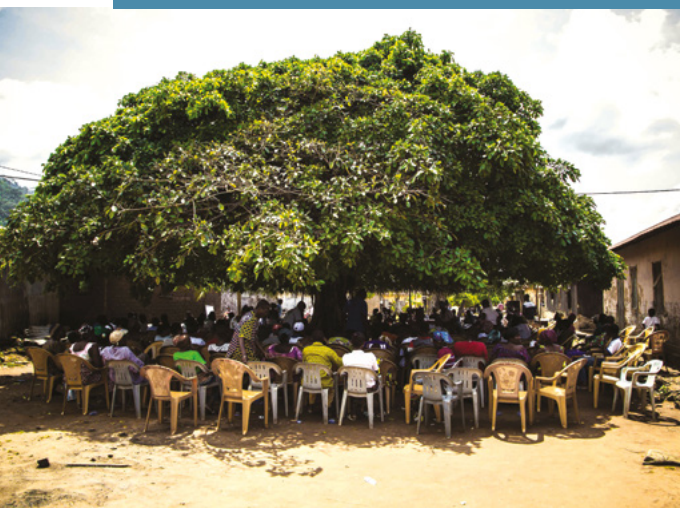
Méthodes et outils

Ils ne diffèrent pas des outils et des méthodes utilisés dans le cadre de l'élaboration d'un PLD « classique » et sont nombreux en fonction des objectifs et du niveau d'exigence de l'exercice. On peut citer, notamment, le profil historique des communautés de l'espace communal, les cartes thématiques participatives, les calendriers saisonniers, la collecte géoréférencée des données infrastructurelles, la carte de vulnérabilité, la grille des forces, faiblesses, opportunités et menaces, la synthèse des enjeux, ainsi que les réunions, les focus groups, les entretiens semi-directifs, etc. En complément de ces outils, l'équipe technique utilisera une matrice pour renseigner les enjeux et les initiatives développées par ODD.

Acteurs

Le diagnostic participatif est conduit par l'équipe technique d'appui avec le soutien des responsables des communautés, notamment dans la mobilisation des populations. Le processus est porté par le conseil communal.

Réunion villageoise sur les instances de gouvernance locale à Agou Nyogbo Agbetiko (Togo), novembre 2014



Animation de séance de diagnostic participatif dans un secteur, Ouahigouya (Burkina Faso), février 2018



2. Le diagnostic technique

Il met l'accent sur l'analyse qualitative fondée sur des données quantitatives. Les données sont collectées auprès des personnes-ressources, des services déconcentrés et de toutes les autres structures de développement disposant des informations sur les différents secteurs de développement. Les données collectées concernent de manière non exhaustive la répartition spatiale du territoire, les questions économiques, environnementales et sociales, les aspects organisationnels et institutionnels, etc.

Accent sur les ODD

Au cours du diagnostic technique, il convient non seulement de collecter les données relatives aux secteurs de développement et aux questions transversales, mais également les informations qui permettent d'appréhender le niveau de réalisation des ODD à l'échelle locale. En conséquence, les outils de collecte de données doivent être revus, afin de mieux rechercher des informations nécessaires à l'établissement de l'état de réalisation des ODD dans la collectivité territoriale. Ces informations seront utiles pour déterminer plus tard le niveau de priorité des cibles des ODD pour la localité.

Méthodes et outils

Afin de disposer des données relatives au niveau de réalisation des ODD, l'équipe technique d'appui devra disposer de :

- la liste des 17 ODD regroupés au besoin par grappe en fonction des secteurs de développement auxquels ils peuvent être rattachés (exemple : le secteur de l'environnement, qui pourrait regrouper les ODD 12, 13, 14 et 15, la santé pour les ODD 3 et 6, etc.) ;
- la liste des indicateurs des cibles des ODD : en complément des ODD, les indicateurs donnent une idée du type et de la nature des données à collecter, et facilitent une identification des structures auprès desquelles ladite collecte peut être réalisée. Par exemple, la structure la plus indiquée pour collecter les données relatives à l'indicateur « Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité » de la cible 6.1 « D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable », est constituée par les services chargés de l'hydraulique et leurs structures déconcentrées.

Les méthodes préconisées pour la collecte des données relatives au niveau de performance¹ des ODD consistent en la consultation et l'analyse documentaire, les entretiens semi-structurés avec les personnes-ressources, etc. Elles ne diffèrent pas radicalement des méthodes généralement utilisées dans le cadre du diagnostic technique. La seule différence réside dans la nature des données recherchées.

Acteurs

Comme l'ensemble des différentes séquences méthodologiques de la phase de diagnostic, le diagnostic technique est porté par le conseil communal et réalisé avec l'équipe technique d'appui. Il implique le comité de pilotage et les groupes thématiques, et mobilise les cadres techniques du service de planification de la collectivité, les services techniques déconcentrés, ainsi que toutes les structures techniques publiques, privées et de la société civile disposant des informations recherchées.

3. La priorisation des cibles des ODD à l'échelle locale

Elle a une dimension à la fois technique et participative, et utilise les données quantitatives et qualitatives produites par les services techniques (diagnostic technique), ainsi que les informations produites sur les enjeux, les atouts, les contraintes, les opportunités et les menaces collectées auprès des populations (diagnostic participatif). Elle permet d'informer les parties prenantes sur les ODD et leurs cibles, de prioriser ces cibles et de définir les actions de développement pouvant alimenter le PLD.

Méthodes et outils

La priorisation des cibles des ODD se déroule au cours d'un atelier qui réunit les représentants des différentes composantes sociales, politiques et économiques de la collectivité. Ces derniers doivent déterminer le niveau de priorité des cibles des ODD pour leur territoire, en utilisant la grille de priorisation des cibles des ODD développée par l'OIF (cf. encadré 1).

Acteurs

La priorisation des cibles des ODD est portée par le conseil communal, qui en assure l'organisation logistique avec le soutien des groupes thématiques et de l'équipe technique d'appui. L'organisation technique et l'animation relèvent de la responsabilité de l'équipe technique d'appui, qui prendra soin d'impliquer les groupes thématiques. Les acteurs qui procèdent à la détermination du niveau de priorité des cibles des ODD sont représentatifs de la collectivité : autorités politiques, administratives, religieuses, traditionnelles, femmes et jeunes, autochtones et allochtones, représentants des services déconcentrés, etc.

1. Le niveau de performance est une valeur objective fondée sur l'état de la situation réelle de la collectivité au moment de l'évaluation. Il s'agit d'apprécier le niveau d'atteinte de la cible au regard des indicateurs proposés.

Encadré 1 : priorisation à l'échelle locale des cibles des objectifs de développement durable (ODD)

La priorisation des cibles des ODD participe à la localisation des ODD, en ce sens qu'elle s'inscrit dans le cadre du processus d'élaboration du plan de développement durable des territoires, préalable à la mise en œuvre des objectifs globaux à l'échelle des collectivités locales.

1. Utilité

L'une des avancées majeures des ODD par rapport aux OMD est leur caractère inclusif et le rôle déterminant qu'ont joué les collectivités territoriales dans leur adoption. L'importance du niveau local peut être perçue, entre autres, à deux (2) niveaux, dont le plus visible est l'ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Par ailleurs, tous les 17 objectifs possèdent des cibles qui concernent les collectivités locales, et d'autres dont l'atteinte ne peut être envisagée sans l'implication des gouvernements locaux.

Néanmoins, au regard de la spécificité de la trajectoire de développement des territoires, de la diversité des défis auxquels ils doivent faire face et de l'urgence de la plupart de ces défis, il apparaît évident que les collectivités, comme d'ailleurs les pays, ne sauraient travailler à l'atteinte des 169 cibles, puisque leur niveau de pertinence varie d'un territoire à un autre, et qu'elles ne leur sont pas toutes applicables. C'est ce niveau de pertinence que permet de déterminer l'exercice de priorisation des cibles des ODD.

2. Outil

L'OIF, à travers son organe subsidiaire l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), a développé, en partenariat avec la chaire écoconseil de l'Université de Québec à Chicoutimi (UQAC), un ensemble d'outils pour faciliter l'intégration des ODD dans les stratégies et politiques aux niveaux régional et national. Parmi ces outils figure la grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD). Cette grille a été adaptée et testée à l'échelle locale par la direction de la Francophonie économique et numérique (DFEN) lors de la mise en œuvre du Profadel/OIF, phase II. La version locale de la GPC-ODD est un outil d'information sur les ODD et de priorisation participative de leurs cibles dans une perspective visant la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local (commune, région, municipalité, ville, etc.). Il s'inspire pour partie du document produit par le CGLU

(Cités et gouvernements locaux unis) et intitulé : « Objectifs de développement durable, ce que les gouvernements locaux doivent savoir ». La justification de chaque ODD à l'échelle locale (pourquoi l'ODD est-il important pour les gouvernements locaux ?) est directement inspirée de ce document.

3. Méthodologie d'utilisation de la GPC-ODD

La priorisation des cibles à l'aide de la GPC-ODD demande la réalisation de certaines étapes préalables :

- prendre connaissance des ODD et de leurs cibles ;
- collecter des informations sur l'état d'avancement de la collectivité locale relativement aux cibles ;
- renseigner l'état d'avancement des documents de planification locale de développement et d'autres planifications sectorielles pertinentes ;
- identifier les responsables de l'analyse ;
- identifier les membres de l'équipe d'analystes.

Ces étapes préalables peuvent être faites en remplissant la page « Contexte local » de l'outil GPC-ODD.

Par la suite, l'analyse implique :

- une évaluation de l'importance de chaque cible¹, pour les 17 ODD, dans le cadre spécifique de la collectivité ;
- l'évaluation et la documentation de l'état d'avancement dans l'atteinte de chaque cible dans la collectivité ;
- l'évaluation du niveau de compétences de la collectivité pour chaque cible ;
- la recherche des actions ou des stratégies pour inscrire les cibles prioritaires dans la planification locale.

Cette analyse doit être faite pour l'ensemble des cibles applicables à l'échelle locale des 17 ODD.

4. Organisation de l'atelier de priorisation des cibles des ODD

L'appui de l'OIF à différentes communes pilotes pour la prise en compte des ODD dans leur plan de développement a permis d'identifier quelques points clés dans l'organisation et la gestion d'un atelier de priorisation des cibles des ODD.

1. Constitution du groupe de priorisation

La priorisation des cibles des ODD est un exercice inclusif qui requiert la participation de toutes les forces vives de la collectivité. La constitution de l'équipe qui procédera, pour le compte de la communauté, au choix des cibles prioritaires suit en effet une logique représentative.

Ainsi, il est conseillé à l'équipe technique d'appui, responsable de l'organisation et de l'animation de

1. L'importance d'une cible est déterminée en fonction des enjeux, risques et opportunités spécifiques au territoire.

l'atelier de priorisation des cibles des ODD, de procéder comme suit.

- **Identification des participants** : se fonder d'abord sur les groupes thématiques déjà constitués et compléter au besoin avec des représentants des couches socio-économiques faiblement représentées ou non prises en compte dans les groupes thématiques. Il est important ici de faire en sorte que toutes les sensibilités de la communauté soient représentées, y compris les groupes marginalisés (allochtones, personnes du troisième âge, handicapés, etc.).
- **Profil des participants** : en plus de l'appartenance à un groupe socio-économique de la collectivité, il convient de tenir compte également du profil des personnes dans le choix des participants. Ainsi, l'outil étant élaboré en français, il est souhaitable que le participant comprenne cette langue. Néanmoins, suivant le contexte, il convient de prévoir un traducteur ayant une facilité d'explication en langue locale, des éléments d'information sur le développement durable, les ODD et leurs cibles.
- **Effectif des participants** : déterminer, en fonction de la diversité et de l'importance des groupes, l'effectif des participants. Pour un atelier efficace, l'expérience enseigne que 50 participants représentent un effectif optimal. Mais le nombre de participants peut être en deçà ou plus important en fonction du contexte de la collectivité. Cela requiert une bonne préparation logique et technique de l'équipe technique d'appui.

2. Modes d'organisation des participants

La priorisation des cibles des ODD peut se faire en plénière ou en petits groupes de travail. Les deux méthodes présentent des avantages et des limites. Le travail en plénière est conseillé lorsque le nombre de participants retenus est relativement moins im-

portant (une trentaine de personnes). Cette option permet de réaliser la priorisation plus rapidement qu'en groupe, ce qui représente un avantage non négligeable au regard de l'enveloppe souvent faible que certaines collectivités, pour des raisons de contraintes budgétaires, allouent à l'élaboration de leur plan de développement.

En revanche, s'il peut prolonger l'atelier de priorisation d'une journée, l'exercice en groupe offre aux participants un meilleur temps de discussion, d'échange et de construction de consensus. Les participants en ressortent plus sensibilisés sur les enjeux du développement durable et avec une meilleure connaissance des ODD et de certaines de leurs cibles.

Si l'option retenue est la constitution des groupes de travail, il est nécessaire que :

- les groupes soient homogènes entre eux et hétérogènes en leur sein (leurs membres sont représentatifs des différentes couches de la collectivité, et leurs compétences ainsi que leurs domaines d'actions se complètent) ;
- les différents services techniques déconcentrés et les organisations de la société civile (OSC) ou toutes les personnes-ressources soient représentés dans les groupes de travail, car ces acteurs permettent aux groupes de disposer d'informations sur les statistiques et certaines actions mises en œuvre en lien avec les thématiques de développement soulevées par les cibles. En outre, cette présence facilite, dans une certaine mesure, la compréhension des cibles.

3. Déroulement d'un atelier de priorisation des cibles des ODD

La priorisation des cibles des ODD avec la GPC-ODD requiert :

- **Des participants** :
 - d'être sensibilisés aux enjeux des ODD, à l'importance de mettre en œuvre les ODD à l'échelle de leurs collectivités, et au rôle que joue la priorisation des cibles des objectifs dans ce processus ;
 - de posséder des notions en matière de développement durable, des ODD et de leurs cibles ;
 - d'être formés sur l'utilisation de la grille de priorisation des cibles des ODD.
- **Des animateurs et modérateurs de l'atelier** :
 - de connaître le contenu des ODD et des cibles applicables à l'échelle locale, d'être capables de les expliquer avec des mots simples, et au besoin en langues nationales, et d'illustrer leur explication avec des exemples tirés du contexte local ;
 - de maîtriser l'utilisation de la GPC-ODD, de connaître ses subtilités et d'être capables de présenter les résultats de l'atelier et d'en donner une interprétation, même sommaire ;
 - de posséder des notions sur le Code des collectivités locales.

Travaux de groupe pour un exercice de priorisation des cibles des ODD, Ouagadougou (Burkina Faso), juillet 2016



- **De l'équipe technique d'appui :**

- de collecter, notamment au cours du diagnostic participatif, des informations sur l'état d'avancement de la collectivité locale relativement aux cibles ;
- de renseigner l'état d'avancement des documents de planification locale de développement et d'autres planifications sectorielles pertinentes.

Ces conditions réunies, l'atelier de priorisation des cibles des ODD peut être lancé. Animé par l'équipe technique d'appui, il se déroule globalement en trois (3) phases pendant **trois jours et demi**.

1. **Information** (0,5 jour) par l'équipe technique d'appui sur les enjeux locaux du développement durable et la planification locale durable, et **initiation** à l'utilisation de la grille de priorisation des cibles des ODD.
2. **Priorisation des cibles des ODD en groupe ou en plénière** (2 jours). La priorisation est faite par les participants sous la coordination des animateurs/modérateurs issus de l'équipe technique d'appui. Le rôle de ces derniers est d'accompagner les participants à mieux comprendre l'énoncé des cibles et à évaluer leur niveau de pertinence pour la collectivité à partir des critères d'importance¹ et de performance². Ils assurent la modération des échanges et dirigent les travaux en plénière. Lorsque la priorisation est faite en groupe, les animateurs appuient le président du groupe dans la gestion des interventions des membres.
3. **Recherche de consensus en plénière** (dans

le cas où la priorisation s'est faite en groupe) et présentation des résultats (1 jour)³. Le choix des cibles prioritaires est fondé sur le consensus de l'ensemble des participants. La décision n'est donc pas prise par une majorité simple ou qualifiée, mais résulte de l'adhésion de l'ensemble des participants. En ce sens, elle doit refléter l'opinion générale.

Bien que détachée de l'ensemble des phases suscitées, la présentation des résultats de la priorisation des cibles n'en demeure pas moins importante dans le processus de sélection des cibles des ODD. Présentés par le modérateur principal de l'atelier, les résultats permettent aux participants de :

- visualiser le fruit de leur travail pendant trois (3) jours (même s'il peut paraître anodin, voire futile, il est important de prendre le temps, en présentant les résultats, de souligner l'effort fourni par les participants et en quoi leur participation contribuera à doter la collectivité d'un instrument de planification ; l'effet est gratifiant et permet de garder mobilisés les participants pour le reste du processus) ;
- examiner, par objectif, les différents niveaux de priorités des cibles, et comprendre leur incidence en termes de planification (inscription prioritaire, nécessaire, souhaitable ou non dans le PLD) ;
- entrevoir les interrelations potentielles entre les objectifs et, parfois, esquisser des actions structurantes en lien avec les cibles prioritaires.



Participante manipulant la grille de priorisation des cibles des ODD, Banfora (Burkina Faso), novembre 2016

1. L'importance accordée à la cible par les parties prenantes peut être jugée non applicable, peu importante, importante ou très importante.
 2. La performance actuelle et réelle de la cible (ou état de situation), sur la base des indicateurs officiels des ODD (ou nationaux, le cas échéant).
 3. Cette durée inclut également la présentation des résultats de la priorisation.

Points d'attention 2 : importance des données statistiques dans l'évaluation de la performance des cibles des ODD – Tabligbo (Togo)

En raison de la sensibilité de la question de la mortalité des enfants soulevée par la cible 3.2 « D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans », la première réaction des membres d'un groupe était d'évaluer, quasi instinctivement, la cible comme étant partiellement atteinte. Les informations apportées par l'un des membres du groupe, un assistant sanitaire, sur le taux de mortalité infantile (2 %) ont permis au groupe de relativiser la situation, de réviser sa note et d'apprécier la cible comme étant en voie d'être atteinte.



Atelier de priorisation des cibles des ODD, Tabligbo (Togo), juin 2017



L'inclusion est l'un des critères de la priorisation des cibles des ODD : participation des leaders religieux à l'atelier régional de priorisation des cibles des ODD, Sokodé (Togo), novembre 2016

Points d'attention 3 : capacité des participants à animer les travaux de groupe

Afin de faciliter l'appropriation de la GPC-ODD, l'animation des sessions de groupe est habituellement confiée à un président désigné parmi les membres dudit groupe. Sa tâche consiste, en substance, à diriger les débats au cours de l'évaluation des cibles et à s'assurer que le cahier des charges du groupe est réalisé.

Il est apparu, au cours des ateliers de priorisation des cibles des ODD dans la commune de Tabligbo, que les présidents qui s'en sont le mieux sortis sont ceux qui, parce qu'ils appartenaient aux groupes thématiques, ont travaillé à l'avance sur la GPC-ODD pour documenter la performance ainsi que les forces et faiblesses des compétences locales. Ils ont donc pu se familiariser avec la grille et acquérir une certaine connaissance des cibles. Cette connaissance a contribué à la réussite de leur mandat de président.

Points d'attention 4 : divergences entre les cibles prioritaires et les priorités des communautés

Le diagnostic participatif prend directement en compte certains secteurs de développement occultés ou insuffisamment reflétés par les ODD (sport et loisir, par exemple). Il peut apparaître alors des divergences entre certaines priorités identifiées au cours du diagnostic participatif et certaines qui ressortent de la priorisation des cibles.

Par exemple, à l'issue du diagnostic participatif et de la priorisation des cibles des ODD dans la commune de Ouahigouya (Burkina Faso), il est apparu que certaines cibles sélectionnées comme urgentes ou prioritaires au cours de l'atelier de priorisation ne sont pas directement touchées par les priorités et l'analyse FFOM (forces-faiblesses et opportunités-menaces) des communautés.

- L'ODD 5 (genre) ne comporte aucune cible prioritaire, mais la problématique de l'équité est relevée parmi les faiblesses de plusieurs secteurs de planification par rapport à l'accès à la terre relevé par les diagnostics communautaires.
- La malnutrition n'est pas évoquée par le diagnostic participatif, bien que la cible 2.2 soit jugée prioritaire.
- La cible 4.2 (activités de développement, soins de la petite enfance et éducation préscolaire) est jugée urgente, mais aucun élément du FFOM des communautés ne peut être mis en lien avec cette cible.
- L'alphabétisation (cible 4.6), qui est une cible prioritaire, n'est pas évoquée dans les résultats du diagnostic participatif.
- La cible 11.4 (protection du patrimoine culturel) est dite urgente, mais non abordée par le diagnostic.
- La cible 3.5 (abus de substances psychoactives telles que l'alcool, les stupéfiants) est jugée prioritaire au niveau national, mais non prioritaire à Ouahigouya. La problématique sous-jacente est mentionnée par les communautés comme une menace dans plusieurs secteurs (éducation, emploi...).
- La cible 11.9 (enregistrement des naissances), priorisée au cours de l'atelier, n'est néanmoins pas mentionnée dans le diagnostic communautaire.

Encadré 2 : antériorité ou non des diagnostics technique et participatif à la priorisation des cibles des ODD

L'application de la grille de priorisation des cibles des ODD nécessite des informations qui sont généralement collectées auprès des communautés pendant le diagnostic participatif et auprès des structures techniques pendant le diagnostic technique. L'ensemble de ces données constitue de précieuses informations pour l'évaluation de l'importance et de la performance des cibles. L'atelier de priorisation des cibles des ODD gagnerait donc à être organisé après ces deux séquences.

Néanmoins, l'atelier de priorisation peut également être organisé avant le diagnostic participatif. Dans ce cas, les cibles priorisées donnent une première indication sur les préoccupations de développement de la collectivité. Ces informations seront dès lors précisées et complétées en consultant les communautés au cours du diagnostic participatif. Il faudrait toutefois pour cela que les outils de collecte de données tiennent compte des résultats de l'atelier de priorisation des cibles des ODD, afin d'interroger plus largement les populations sur les priorités déjà identifiées.

3. L'analyse croisée des priorités des communautés

Les priorités retenues au cours des diagnostics participatif et technique peuvent parfois diverger à certains égards de celles retenues à l'issue de l'atelier de priorisation des cibles des ODD. Ce cas de figure est rare, car, le plus souvent, les priorités se complètent au regard de la diversité des méthodes et des outils utilisés, ainsi que des profils des acteurs qui ont participé à chacune des étapes.

L'analyse croisée des priorités est une séquence méthodologique de l'élaboration du rapport diagnostic. Elle permet d'identifier les points de convergence et de divergence, ainsi que les contradictions (souvent apparentes) entre les priorités identifiées par les communautés au cours des trois premières étapes du diagnostic. Elle permet, en outre, de les mettre en parallèle avec les priorités nationales, afin de s'assurer de leur convergence avec les orientations inscrites dans les politiques et stratégies à l'échelle du pays.

En somme, l'analyse croisée des priorités offre un panorama plus complet des priorités de développement de la collectivité et rassure sur la prise en compte des ODD et des orientations nationales dans leur définition. Elle est utile pour une articulation cohérente des résultats des différentes dimensions du diagnostic.

Acteurs, méthodes et outils

L'analyse croisée des priorités est réalisée par l'équipe technique d'appui avec le soutien du service de planification. Elle se fait avec la grille d'analyse croisée des priorités, qui utilise les priorités issues du diagnostic participatif et les cibles prioritaires des ODD. Son utilisation nécessite donc de disposer de la liste complète des priorités et des cibles prioritaires des ODD, et du référentiel national de développement (plan national de développement, stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi, plan national de développement économique et social, etc.).

Grille d'analyse croisée des priorités

Priorités issues des diagnostics communautaires	ODD et cibles prioritaires concernées	Remarques sur les convergences ou les divergences	Mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
Priorité 1*			
Priorité 2			
Priorité 3			
Priorité 4			
Priorité n...			
ODD et cibles prioritaires non évoqués dans les priorités des communautés			

* Le classement des priorités peut être effectué en considérant la fréquence d'apparition de la préoccupation et le poids démographique relatif des communautés concernées.

Encadré 3 : analyse croisée des priorités identifiés au cours du processus d'élaboration du plan local de Ouahigouya (Burkina Faso)

Il s'est agi de confronter les priorités retenues par les communautés au cours des diagnostics effectués par les grappes de villages ou de secteurs avec les cibles des ODD retenues comme prioritaires au cours de l'atelier de priorisation. À cet effet, il a été nécessaire de hiérarchiser les priorités des communautés en tenant compte de leur fréquence d'apparition dans les grappes et du poids démographique des grappes. Pour chaque priorité des communautés, les cibles prioritaires correspondant ont ensuite été identifiées. Les cibles prioritaires qui ne correspondent à aucune des priorités des communautés ont également été identifiées. Les priorités des communautés ont été prises en compte, même si elles ne correspondent pas à des cibles prioritaires des ODD. Cette analyse croisée, dont les résultats sont présentés à l'annexe 4, permet d'examiner les causes vraisemblables des divergences et d'aboutir à une définition des enjeux et défis pertinents pour la collectivité.



Participants manipulant la grille de priorisation des cibles des ODD, Banfora (Burkina Faso), novembre 2016

PHASE III : DÉFINITION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Partant des résultats du diagnostic (potentiels, forces et faiblesses, opportunités et contraintes) et de la priorisation des cibles des ODD, cette phase s'attachera à déterminer la vision du territoire à long terme (dix ans), les principes directeurs qui assurent l'intégration des piliers du développement durable, les grands axes d'intervention et les objectifs de développement pour la durée du plan local de développement.

Ces éléments seront exploités à l'étape de la clarification et de la priorisation des projets du plan, ainsi qu'à celle de l'arbitrage et de la programmation physique et financière des projets, qui veilleront à tenir compte de la pondération des cibles des ODD.

Les étapes principales de cette phase sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Accent sur les ODD – Identification et référencement des bonnes pratiques en lien avec les axes stratégiques

Au cours de la définition de la vision de la collectivité et des axes stratégiques qui en découlent, il est recommandé de s'assurer qu'ils tiennent compte des quatre (4) dimensions du développement durable (économique, sociale, environnementale et culturelle) et des ODD.

En complément des deux (2) principales étapes de cette phase (définition de la vision, et définition des objectifs et axes stratégiques), il est proposé, dans le cadre de l'élaboration d'un PLD durable, une troisième étape relative à l'identification et au référencement des bonnes pratiques en lien avec les axes stratégiques. Les bonnes pratiques identifiées ont pour objectif d'inspirer, sur la base des expériences concluantes conduites ailleurs, les agents techniques chargés de l'élaboration des projets au cours de la phase de mise en œuvre du PLD durable.

L'identification et le référencement des bonnes pratiques se font par l'équipe technique d'appui grâce à

la documentation auprès des personnes-ressources et des structures compétentes, ainsi qu'à l'exploitation de l'abondante littérature disponible sur les initiatives (novatrices ou non) développées à l'échelle locale pour répondre aux défis du développement durable. Le catalogue de bonnes pratiques qui en résulte peut constituer un document annexe au PLD durable ; il peut donc ne pas y être obligatoirement intégré.

Bonne pratique 3 : proposition d'un catalogue de bonnes pratiques en lien avec les axes stratégiques de la commune de Ouahigouya (Burkina Faso)

Dans le cadre de l'élaboration du plan communal de développement (PCD) 2017-2021 de Ouahigouya, l'OIF a apporté un appui à travers, notamment, la mise à disposition d'une expertise au profit de l'équipe technique d'appui. Son rôle est de faciliter la prise en compte des ODD dans le PCD. À cet effet, il a apporté des contributions tout au long du processus de planification, et a proposé, dès l'esquisse des axes stratégiques, un catalogue de bonnes pratiques en lien non seulement avec les axes stratégiques, mais surtout avec les priorités majeures identifiées par les communautés à l'issue de la priorisation des cibles des ODD et du diagnostic participatif.

Étapes	Extrants attendus	Méthodes/outils	Acteurs clés
1. Formulation de la vision de développement	La vision est définie en tenant compte de la durabilité, des priorités des communautés et des orientations du référentiel national.	- Entretien avec le maire - Groupe de travail - Brainstorming	- Maire - Comité de pilotage - Équipe technique - Services planification de la collectivité
2. Définition des objectifs et axes stratégiques	Les objectifs et les axes stratégiques sont définis en tenant compte des ODD, des priorités des communautés et des orientations du référentiel national.	- Cadre logique - Chaîne de résultats	- Maire - Comité de pilotage - Équipe technique - Services planification de la collectivité
3. Identification des bonnes pratiques en lien avec les axes stratégiques	Pour chaque axe stratégique d'intervention, une approche d'intervention susceptible de faciliter l'atteinte de plusieurs ODD est identifiée (catalogue des bonnes pratiques).	- Identification et documentation des bonnes pratiques auprès des structures compétentes - Exploitation des résultats de l'atelier de priorisation	- ONG et associations de développement - Équipe technique - Services techniques déconcentrés

Points d'attention 5 : des pratiques structurantes, reproductibles et à forte potentialité d'apprentissage pour les communautés

L'équipe technique d'appui doit tenir compte de la nature des bonnes pratiques à identifier en lien avec les axes stratégiques : elles doivent être reproductibles dans le contexte de la collectivité et contribuer au renforcement des capacités des parties impliquées dans sa mise en œuvre. La potentialité d'apprentissage de la bonne pratique est en effet importante, en dehors de sa capacité à répondre à une préoccupation de développement.

En outre, le choix ayant été fait de proposer les bonnes pratiques en lien avec les axes stratégiques, il est indispensable d'identifier les pratiques structurantes, susceptibles de faciliter ou de contribuer à l'atteinte de plusieurs priorités.

Points d'attention 6 : l'importance du modèle économique local

Si elle est souvent, voire toujours, présente dans les PLD, car fortement privilégiée par les décideurs locaux, la dimension économique du développement n'est pas toujours finement analysée, et les options stratégiques proposées en la matière souffrent parfois d'un déficit de structuration. Le modèle de développement économique local (rarement) proposé dans les PLD n'est pas souvent perceptible, lisible ou explicite.

Proposer des initiatives inscrites dans un axe stratégique relatif au développement économique de la collectivité n'est en effet pas suffisant pour faire émerger un modèle économique. Si la pertinence des projets n'est pas en cause tant ils semblent indiqués pour répondre à certaines préoccupations identifiées par la population, il manque hélas souvent dans les PLD un fil conducteur, afin de mieux comprendre le cheminement que souhaitent emprunter lesdites populations pour aboutir, au bout de cinq (5) ans, à la destination voulue pour leur collectivité. Ce raisonnement sur la dimension économique du développement des collectivités locales et la nécessité de disposer d'un modèle viable sont applicables aux trois (3) autres dimensions – sociale, environnementale et culturelle – du développement durable.



Définition des orientations stratégiques, commune de Kara (Togo), novembre 2017

PHASE IV : PROGRAMMATION

C'est l'étape la plus sensible pour l'intégration des ODD dans la planification locale. Elle doit permettre d'identifier des projets structurants affectant plusieurs cibles, voire plusieurs objectifs, l'établissement d'indicateurs de performance pertinents et une allocation de ressources financières conforme à la priorisation des cibles des ODD. Les principales étapes de cette phase sont proposées dans le tableau ci-dessous.

Aucune des étapes ci-dessus n'est spécifique au processus d'élaboration d'un PLD durable. Toutefois, il est recommandé qu'un accent soit mis sur certaines opérations qui permettent de s'assurer de la prise en compte effective des priorités et des cibles des ODD. Il s'agit notamment d'identifier des actions, de proposer des projets structurants, de définir des indicateurs de performance du PLD durable, et d'établir un plan d'investissement et une budgétisation du PLD durable.

À cette fin, pour chaque axe stratégique, on identifie les cibles prioritaires d'ODD correspondant, puis on détermine en référence les projets structurants ou les approches d'intervention susceptibles d'assurer l'atteinte des cibles prioritaires de l'axe stratégique. Les indicateurs correspondant à ces cibles inspireront la matrice d'indicateurs de performances dans la phase de programmation.

Une telle cohérence est perceptible dans le tableau de planification, le cadre logique d'intervention ou le tableau synoptique des actions, comme le montre le tableau en page suivante.

1. Identification des actions

Si les axes stratégiques reflètent la prise en compte des priorités de développement durable des populations, les actions constituent les réponses durables proposées auxdites priorités. Il est donc important, pour l'équipe technique d'appui, au cours de l'élaboration du plan quinquennal de la collectivité, de mettre en cohérence les actions avec les priorités auxquelles elles contribuent à l'atteinte.

Étapes	Extrants attendus	Méthodes/outils	Acteurs clés
1. Élaborer le tableau synthétique des pistes d'action par axe stratégique et par enjeu en lien avec les ODD et les cibles prioritaires	- Donner un aperçu synthétique des mesures susceptibles de faciliter l'atteinte des cibles par axe stratégique - Faciliter la valorisation des résultats clés de la priorisation	- Analyse des différents résultats - Tableau de synthèse des pistes d'action	- Équipe technique
2. Identification, hiérarchisation et arbitrage des actions ou projets structurants	Les projets qui auront les meilleurs impacts pour les communautés et la réalisation des ODD sont sélectionnés	Catalogue de bonnes pratiques (en fonction des axes stratégiques)	- Comité de pilotage - Équipe technique - Services planification de la collectivité
3. Définition des indicateurs de performance du PLD	Les indicateurs retenus facilitent la mesure de la contribution du PCD à la satisfaction des aspirations des communautés, la réalisation des objectifs du référentiel national et la réalisation des cibles prioritaires des ODD.	- Liste des indicateurs des cibles des ODD prioritaires - Outil d'évaluation des indicateurs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et inscrits dans le temps (SMART)	- Comité de pilotage - Équipe technique - Services planification de la collectivité
4. Élaboration du plan d'investissement	Les ressources annuelles nécessaires sont évaluées.	Allocation par ODD et communauté	- Comité de pilotage - Équipe technique - Services planification de la collectivité
5. Vérification et contrôle de la prise en compte des cibles prioritaires des ODD dans la budgétisation	- Le niveau d'allocation des ressources aux cibles prioritaires des ODD est déterminé - D'éventuels ajustements sont proposés	- Proportion des cibles prioritaires par rapport au nombre total de cibles de l'ODD - Analyse du budget	- Comité de pilotage - Équipe technique - Services planification de la collectivité, services de contrôle régionaux des finances

Gouvernance	Axes stratégiques	Cibles des ODD associées	Programme	Projets
Social et accès aux services sociaux de base	Amélioration des offres de services sociaux de base adéquats	3.1 3.2 3.7 3.3	Amélioration de la couverture de la commune en infrastructures et équipements de santé appropriés, et en personnels suffisants et qualifiés	- Renforcement de la qualité des services de santé à la population - Lutte contre le VIH/ SIDA, le paludisme et la tuberculose, et d'autres maladies tropicales
		4.1 à 4.7 4.c 4.b	Renforcement de la qualité de l'enseignement prématernelle, primaire et secondaire, et de la formation professionnelle	- Assurance qualité de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire - Alphabétisation des femmes et des jeunes non scolarisés
		6.1 6.2 6.b	Amélioration de la couverture de la commune en infrastructures et équipements d'eau et d'hygiène appropriés, et maîtrise d'œuvre locale	- Approvisionnement en eau potable à un coût abordable pour tous - Renforcement des services d'hygiène et d'assainissement appropriés

2. Proposition de projets structurants

L'existence des interrelations entre les secteurs de développement, ainsi qu'entre les ODD, milite pour la proposition d'actions structurantes. À cet effet, après la proposition des actions en lien avec les priorités durables, la prochaine étape consiste à proposer une articulation entre les actions structurantes quand cela est possible. De manière prosaïque, une action structurante permet de faire d'une (1) pierre, deux (2) ou plusieurs coups. Dans le cas de l'élaboration des PLD durables, elle se formule en identifiant et en fédérant les initiatives convergentes, afin d'aboutir à des projets susceptibles d'impacter durablement plusieurs priorités/cibles prioritaires et/ou de contribuer à l'atteinte de plusieurs ODD à l'échelle de la collectivité (cf. annexe 5).

Acteurs, méthode et outils

Le tableau synoptique des actions, ainsi que la liste des priorités et des cibles prioritaires des ODD constituent les outils nécessaires à l'équipe technique d'appui et au service de planification de la collectivité pour identifier les interrelations entre les actions et formuler des projets structurants. La méthode préconisée consiste en l'analyse des actions formulées et en l'identification des interrelations existantes entre les priorités ou les cibles prioritaires des ODD, voire entre les ODD.

Exemple

Les deux projets proposés dans le tableau ci-dessous, extrait du plan communal de développement durable de Tabligbo, sont structurants : ils permettent de répondre à trois (3) cibles prioritaires, dont deux (2) de l'ODD 8 et une (1) de l'ODD 11. Les interrelations se situent donc à deux (2) niveaux : d'abord entre les cibles prioritaires de l'objectif 8, puis entre les objectifs 8 et 11 (tableau ci-après).

3. Définition des indicateurs de performance du PLD durable

Les indicateurs de performance du PLD durable doivent être définis de manière, d'une part, à permettre la mesure des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan, et, d'autre part, à contribuer à renseigner la performance du plan national de développement durable¹ ainsi que le niveau d'atteinte des ODD au niveau de la collectivité.

La liste des indicateurs retenus à l'échelle nationale, celle des cibles prioritaires identifiées au niveau de la collectivité et l'outil d'évaluation des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables et mesurables dans le temps) sont quelques instruments nécessaires à l'équipe technique d'appui et au service de planification de la collectivité pour formuler les indicateurs de performance du PLD durable.

1. Ce thème est générique, car la dénomination exacte varie d'un pays à un autre.

Gouvernance	Axes stratégiques	ODD	Programme	Projets	Cibles associées
Gouvernance économique et climat des affaires	Développement de l'économie locale inclusive et pourvoyeuse d'emplois décents	ODD 8 ODD 11	Amélioration de la couverture de la commune en infrastructures et équipements marchands de qualité, fiables, durables, résilients et facilitant les échanges commerciaux	- Construire de nouveaux équipements marchands (hangar, magasin, kiosque à eau, abattoir, gare routière...) et/ou renforcer l'existant (PCNEM) - Aménager des pistes et voies d'accès aux produits commerciaux	8.3 8.5 11.a

Points d'attention 7 : faire plus que cocher plusieurs cases

L'objectif des projets structurants n'est pas seulement de faire d'une (1) pierre deux (2) ou plusieurs coups ni de cocher plusieurs cases de cibles prioritaires à atteindre. Le but est aussi de construire, à travers les projets, une logique, un modèle, voire une philosophie de développement de la collectivité.

En d'autres termes, chaque projet structurant doit constituer un maillon d'une chaîne d'actions qui participe au développement durable du territoire suivant un modèle qui respecte la vision dont s'est dotée sa population. L'équipe technique d'appui est donc invitée, au cours de la formulation des projets structurants, à garder en tête la vision retenue par les autorités et la population locales.

Rencontre d'information avec les différentes responsables des femmes sur l'identification de leurs besoins dans la promotion des AGR, Ouahigouya (Burkina Faso), mai 2018



4. Plan d'investissement et budgétisation du PLD durable

L'évaluation des coûts financiers de la mise en œuvre du PLD est réalisée par les spécialistes issus, entre autres, des services financiers de la collectivité, appuyés par les services techniques déconcentrés et les organisations de la société civile. Au-delà de l'évaluation financière des projets, les spécialistes devront identifier les sources de mobilisation des ressources, y compris celles propres à la collectivité.

L'évaluation des capacités de mobilisation des ressources propres à la collectivité, la projection de leur évolution dans le temps, les sources de financements innovants – comme le financement participatif –, la responsabilité sociale des entreprises (RSE), l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), etc. sont quelques exemples de pistes de réflexion à explorer au cours de la mise en place du schéma de financement du PLD durable de la collectivité.

Points d'attention 8 : budgétisation des initiatives durables

La prise en compte des principes de la durabilité et des quatre (4) dimensions du développement durable peut, et c'est souvent le cas, entraîner dans l'immédiat l'augmentation du budget d'une action en comparaison à une action « classique ».

Bien qu'une action durable soit plus bénéfique et plus rentable à moyenne et longue échéances, le surcoût budgétaire peut parfois être rédhibitoire pour les dirigeants locaux, surtout dans un contexte marqué, par exemple, par l'amenuisement des ressources propres et par des difficultés de mobilisation des ressources externes.

À cela pourrait s'ajouter le coût politique d'une telle décision si elle n'est pas bien comprise par la population. Par exemple, il peut être opposé à la décision de construire un bâtiment durable le fait que son budget aurait permis d'en construire deux (2) ou plus si l'option conventionnelle avait été retenue. Cet argumentaire peut être utilisé pour accuser le responsable de la collectivité de surestimer inutilement le budget de l'infrastructure ou de mal gérer les fonds publics.

Enfin, la perception sociale peut, dans certains cas, décourager certaines options durables de réalisation des actions. Il en est ainsi d'une communauté rurale qui estimerait que construire un module de classe en terre stabilisée rappelle l'infrastructure des cases traditionnelles, ce qui ne fait pas « moderne » et ne permet pas de doter la collectivité d'infrastructures semblables à celles observées dans des agglomérations urbaines.

PHASE V : RÉDACTION DU PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des mesures importantes identifiées dans les phases précédentes peuvent être occultées dans la phase de rédaction du plan local de développement. C'est donc à cette phase que l'on doit s'assurer que la structure du document et la formulation des idées mettent en relief de façon cohérente les choix opérés dans les différentes phases du processus.

Les étapes principales de cette phase sont résumées de manière chronologique dans le tableau ci-dessous.

1. Élaboration de la version provisoire du PLD

Elle incombe à l'équipe technique d'appui, qui doit impérativement, dans le cadre d'un PLD durable, faire transparaître les ODD et leurs cibles prioritaires dans la méthodologie, la présentation des résultats du diagnostic, la description de la vision et des axes stratégiques, la présentation de la programmation, etc.

Si elle est mal réalisée, cette étape ne rendra pas justement compte des différentes actions mises en place pour intégrer les ODD dans le plan local de développement. À ce titre, elle est d'une importance capitale.

2. Revue de la version provisoire du PLD

Cette nouvelle étape proposée par l'OIF au cours de la phase « Élaboration du PLD » permet de vérifier la prise en compte effective des ODD dans le plan local de développement durable.

Acteurs, outils et méthodes

La revue de la version provisoire du PLD durable est conduite par l'équipe technique d'appui avec la contribution du comité de pilotage et des groupes thématiques. Elle se réalise au cours d'un atelier restreint grâce à l'utilisation de la grille d'évaluation de la prise en compte des ODD développée par l'OIF.

La grille d'évaluation de la prise en compte des ODD est un tableur Excel qui permet d'évaluer la prise en compte des ODD et des principes de la durabilité au cours des différentes phases d'élaboration du PLD, et de proposer, en réponse aux déficits observés, des pistes de bonifi-

cation. Elle présente une série de 19 questions réparties dans 6 tableaux. Pour ces dernières les analystes doivent évaluer l'importance (pondération), puis la réponse correspondante apportée par le PLD (évaluation).

La combinaison de ces deux (2) critères permet de déterminer la priorité de la proposition ou de la mesure à inscrire dans le PLD. Cinq (5) niveaux par ordre décroissant de gradation sont considérés : « réagir », « agir », « conforter », « enjeu à long terme » et « non prioritaire ». De façon générale, plus une question est jugée importante (pondération élevée) et peu performante (évaluation faible), plus il sera urgent de mettre en œuvre des mesures d'amélioration (bonifications) pour celle-ci. Dans chaque tableau des questions, une colonne permet de préciser s'il faut réagir ou agir à une question, s'il faut conforter les actions qui permettent de répondre favorablement à cette dernière, s'il s'agit d'une question à considérer sur le long terme ou si c'est une question non prioritaire.

Il convient de souligner qu'il pourrait également s'avérer pertinent de réaliser une analyse plus complète et plus rigoureuse du PLD au moyen de la grille d'analyse de développement durable (GADD-F), présentée à l'annexe 3.

Points d'attention 9 : registre des résolutions ou mesures importantes qui concernent les ODD ou leurs cibles

L'application de la grille d'évaluation de la prise en compte des ODD est plus aisée si l'équipe technique d'appui ou le comité de pilotage tient, tout au long du processus d'élaboration du PLD durable, un registre des résolutions ou mesures importantes qui concernent les ODD ou leurs cibles. Ce registre sert au contrôle pendant la revue du rapport provisoire. Il permet également de pallier le risque de la mise en arrière de certains choix relatifs aux ODD par les amendements successifs apportés par les différentes parties prenantes au cours du processus.

Séquences	Objectifs/extrants attendus	Méthodes/outils	Acteurs clés
1. Élaborer la version provisoire du PLD en fonction du résultat synthèse GPC-Diagnostic participatif	Les ODD prioritaires et leurs cibles sont mises en exergue dans les différentes parties du document	- Analyse des différents résultats - Tableau de synthèse des pistes d'action	Équipe technique
2. Revue de la version provisoire du plan local de développement (PLD)	Assurer la mise en exergue de la prise en compte des ODD dans les différents chapitres du document	- Analyse par chapitre - Grille d'évaluation de la prise en compte des ODD	- Équipe technique - Comité de pilotage

Encadré 4 : Insuffisante restitution des efforts d'intégration des ODD dans la version provisoire du PCDD de Bassar (Togo)

La version provisoire du plan communal de développement durable (PCDD) de Bassar mentionne dans son introduction l'attachement des responsables de la commune et de leurs partenaires à arrimer le principal instrument de planification du territoire aux ODD. Il précise également dans la rubrique « Approche méthodologique » que cet arrimage a été facilité par l'appui de l'OIF, qui a notamment contribué à l'organisation d'un atelier de priorisation des cibles des ODD et la mobilisation d'expertises techniques pour accompagner l'équipe technique d'appui. Le document est, en revanche, muet sur les résultats de cet atelier de priorisation, ne présente pas les cibles prioritaires des ODD et n'en fait pas mention dans la présentation des problèmes prioritaires suivant les quartiers de la commune, et de celle des enjeux de développement dans la commune de Bassar.

La version provisoire du PCDD aurait pu, même de manière succincte :

- présenter dans la rubrique « Méthodologie » le déroulement de l'atelier de priorisation en mettant l'accent sur son caractère inclusif au regard de la diversité du profil des participants et de la représentativité des différentes couches sociales, politiques, économiques et culturelles de la commune ;
- renseigner sur les résultats globaux de l'atelier de priorisation des cibles des ODD (ces résultats peuvent se résumer en une phrase comme la suivante : « Sur les 94 cibles analysées, 16 sont urgentes, 41 prioritaires, 29 à moyen terme, 1 cible à long terme, 3 cibles à consolider et 4 cibles non pertinentes ») ;
- mettre en cohérence les cibles prioritaires des ODD avec les problèmes prioritaires et les grands enjeux de développement de la commune, ce qui aurait permis d'avoir une vue d'ensemble des priorités de développement de la commune en valorisant les résultats du diagnostic participatif et de l'atelier de priorisation des cibles des ODD ;
- proposer une analyse de la cohérence des axes stratégiques avec ceux du plan national de développement (PND) et les ODD ;
- inclure, dans le tableau de synthèse du plan de développement de la commune, les cibles prioritaires des ODD concernés par les actions proposées.

Une revue de la version provisoire du plan par le comité de pilotage aurait permis d'identifier et de corriger ces faiblesses.

PHASE VI : VALIDATION TECHNIQUE ET APPROBATION

Cette phase constitue une occasion ultime d'assurer la bonification du plan local de développement par rapport à la prise en compte des ODD. Cela suppose que l'autorité de validation ou d'approbation soit sensibilisée aux enjeux des ODD et dispose d'un outil simple pour apprécier la prise en compte des ODD.

Bonne pratique 4 : implication des structures techniques de validation dans l'élaboration du PCDD de six communes du Togo

La validation technique des plans de développement durable des communes de Tabligbo, Mango, Bassar, Pagouda, Kanté et Kara a été facilitée par l'implication active des services techniques dans le processus d'élaboration du PCDD. En effet, les représentants de ces services ont été des membres du comité de pilotage et des groupes thématiques, et ont pris une part importante dans les campagnes de sensibilisation sur les enjeux locaux des ODD (pour le cas spécifique de Tabligbo) et dans l'animation des ateliers de priorisation des cibles.

Pour chaque commune, l'autorité préfectorale concernée a été régulièrement informée du niveau d'avancée de l'élaboration du PCDD. Cela a contribué, par exemple, à Tabligbo, à la reconnaissance par le préfet de Yoto, au cours de l'atelier de validation du document de planification organisé le 8 mai 2018, de l'importance de la prise en compte des ODD dans le PCDD et de la contribution apportée par l'OIF à cet effet.

Points d'attention 10 : importance de sensibiliser les structures techniques de validation aux enjeux des ODD

Il peut arriver que, n'étant pas bien sensibilisées aux enjeux des ODD, certaines structures techniques aient des difficultés à apporter des contributions constructives au cours de la validation technique. Le risque est également présent au niveau du conseil de la préfecture ou de la région, dont l'autorité est chargée d'approuver ou non le PLD durable.

Il est conseillé, en conséquence, de sensibiliser, durant tout le processus, les différentes parties prenantes de la validation technique et de l'approbation du PLD, et de les impliquer dans la mise en œuvre des séquences méthodologiques qui participent à l'intégration des ODD dans le document de planification. Cette dernière recommandation vaut d'ailleurs pour l'ensemble des phases d'élaboration du PLD.

Étape	Objectifs/extrants attendus	Méthodes/outils	Acteurs clés
Validation technique par le conseil municipal et approbation par l'autorité de tutelle*	La cohérence avec les documents nationaux et la prise en compte des cibles prioritaires sont vérifiées.	- Outils d'approbation - Grille d'évaluation de la prise en compte des ODD (cf. annexe)	- Service technique compétent - Conseil municipal - Autorité d'approbation

* Le titre et le rang de l'autorité de tutelle varient en fonction des pays : préfet, gouverneur, etc.

ANNEXES

ANNEXE 1 : HISTORIQUE DES ODD ET CHANGEMENT DE PARADIGME	34
ANNEXE 2 : QUELQUES OUTILS UTILISÉS POUR LA SENSIBILISATION DES POPULATIONS LOCALES AUX ENJEUX DES ODD ET À LA PLANIFICATION ORIENTÉE SUR LES ODD	38
ANNEXE 3 : QUELQUES OUTILS DE PRISE EN COMPTE DE LA DURABILITÉ DANS LA PLANIFICATION	40
ANNEXE 4 : ANALYSE CROISÉE DES PRIORITÉS DANS LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL DE OUAHIGOUYA (BURKINA FASO)	42
ANNEXE 5 : EXEMPLE DE PROJET STRUCTURANT DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE DANS LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA (BURKINA FASO)	44
ANNEXE 6 : EXEMPLE D'UNE NOTE CONCEPTUELLE POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER DE PRIORISATION DES CIBLES DES ODD À L'ÉCHELLE D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE	45
SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	48
LISTE DES BONNES PRATIQUES, ENCADRÉS, POINTS D'ATTENTIONS, SCHÉMA ET TABLEAUX	49
BIBLIOGRAPHIE	50

ANNEXE 1 : HISTORIQUE DES ODD ET CHANGEMENT DE PARADIGME

Historique des ODD

En 1970, le Massachusetts Institute of Technology (MIT), à la demande du Club de Rome, rédige le rapport « Halte à la croissance », élément déclencheur dans la prise de conscience collective sur l'incohérence d'une croissance fondée sur l'exploitation infinie de ressources naturelles dans un monde pourtant limité. C'est toutefois au cours du 1er Sommet de la Terre, en 1972, à Stockholm, que les liens intrinsèques entre l'environnement physique et l'environnement humain ont été politiquement établis. Quinze ans plus tard, en 1987, la publication du rapport Brundtland a mis au jour le concept de développement durable, qui allie environnement, social et économie. Pour l'Organisation internationale de la Francophonie, la culture devrait s'ajouter également comme 4e pilier du développement durable, et la gouvernance comme facteur transversal.

À chacune de ces étapes vers la reconnaissance du besoin de modifier nos modes de consommation et de production, et de tendre vers un modèle économique plus équitable, la communauté internationale s'est dotée de différents outils de « mise en œuvre » institutionnels, financiers ou programmatiques, tels que les conventions cadres sur le climat, la biodiversité et la désertification, l'Agenda 21, les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)...

Ces outils ou mécanismes, plus ou moins contraignants, reflètent le niveau de volonté et d'ambition des États à adopter des pratiques durables. En 2012, les Nations unies ont dressé un bilan de ses actions lors de la conférence Rio+20, qui a abouti à une déclaration, « l'Avenir que nous voulons », qui définit la nouvelle vision dont se sont dotés les chefs d'État et de gouvernement en matière de développement durable. Après plusieurs consultations, elles ont ensuite adopté, en septembre 2015, le tout premier programme mondial pour le développement durable, à l'horizon 2030, qui définit 17 objectifs pour transformer notre monde.

Le programme de développement durable

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 est un plan d'action pour l'humanité et la planète qui assurera « la prospérité et la dignité pour tous dans un monde où l'humanité vit en harmonie avec la nature ». Le programme se veut le reflet de l'engagement collectif à en finir avec la pauvreté dans le monde et à faire du développement durable la norme pour l'ensemble des nations, des sociétés et des économies. Il tirerait sa force de sa capacité à guider et inspirer les acteurs du déve-

loppement, et à persuader les pays d'agir avec l'ambition du long terme, dans l'intérêt bien compris des générations actuelles et futures.

La portée du programme va bien au-delà de celle des objectifs du millénaire pour le développement, jusqu'ici jugés sélectifs et adressés uniquement aux pays en développement. Outre les priorités de développement qui existent déjà et qui concernent l'élimination de la pauvreté, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et la nutrition, c'est un vaste éventail d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui sont énoncés dans ce programme, qui prévoit aussi l'avènement de sociétés plus pacifiques et inclusives. Y sont définis également des moyens de mise en œuvre. L'approche intégrée que la communauté internationale a décidé d'adopter se traduit par l'imbrication étroite des nouveaux objectifs et des nouvelles cibles, et l'existence de nombreux éléments communs.

Les 17 objectifs et les 169 cibles qui y sont énoncés ont un caractère universel et concernent le monde entier, pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables, et concilient les trois dimensions du développement durable.

Le programme est guidé par les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations unies (1945), la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), et les 27 principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992). Sa mise en œuvre repose sur un partenariat mondial revitalisé, un cadre de reddition des comptes et de suivi-évaluation, le Forum politique de haut niveau, et des mécanismes dédiés de financement et de gouvernance.

Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales, tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification, et dans les politiques et stratégies nationales. Il importe de ne pas méconnaître le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental.

Les objectifs de développement durable (ODD)

ODD	Champ	Nombre de cibles opérationnelles	Nombre de cibles liées aux moyens de mise en œuvre
ODD 1	Élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout	5	2
ODD 2	Faim, sécurité alimentaire et agriculture durable	5	3
ODD 3	Santé et bien-être pour tous à tout âge	9	4
ODD 4	Éducation et opportunités d'apprentissage	7	3
ODD 5	Égalité H/F et autonomisation des femmes et des filles	6	3
ODD 6	Disponibilité et gestion durable de l'eau et de l'assainissement	6	2
ODD 7	Accès à l'énergie durable pour tous	3	2
ODD 8	Croissance économique durable et emplois décents	10	2
ODD 9	Infrastructures résilientes, industrialisation et innovation durables	5	3
ODD 10	Réduction des inégalités dans et entre les pays	7	3
ODD 11	Villes résilientes, inclusives, sécuritaires et durables	7	3
ODD 12	Modes de consommation et de production durables	8	3
ODD 13	Lutte contre les changements climatiques	3	2
ODD 14	Exploitation durable des océans, mers et ressources marines	7	3
ODD 15	Utilisation durable des écosystèmes terrestres et des forêts, lutte contre la dégradation des terres et de la biodiversité	9	3
ODD 16	Promotion de sociétés pacifiques où l'accès à la justice est assuré avec des institutions démocratiques	10	2
ODD 17	Moyens de mise en œuvre et partenariats renforcés		19
	• Finances		5
	• Technologie		3
	• Renforcement des capacités		1
	• Commerce		3
	• Cohérence des politiques et des structures institutionnelles		3
	• Partenariat multipartite		2
	• Données, suivi et reddition		2
Total		107	42



Des OMD aux ODD

La mise en œuvre des OMD a enregistré un certain nombre de succès indéniables. Comme le rappelle le secrétaire général des Nations unies dans la préface du rapport 2015 sur les OMD « La mobilisation mondiale en faveur des objectifs du millénaire pour le développement est le mouvement de lutte contre la pauvreté le plus réussi de l'histoire [...]. Les OMD ont permis de sortir plus d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté, de réaliser des progrès remarquables dans la lutte contre la faim, de permettre à plus de filles que jamais d'aller à l'école et de protéger notre planète. Ils ont engendré des partenariats nouveaux et innovants, ont galvanisé l'opinion publique et montré l'extrême importance de la mise en place d'objectifs ambitieux. En plaçant les personnes et leurs besoins immédiats au premier plan, les OMD ont refaçoné la prise de décisions à la fois dans les pays développés et les pays en développement ».

Néanmoins, les objectifs n'ont pas tous été atteints. L'inégalité entre les sexes persiste, des écarts importants existent entre les ménages les plus pauvres et les plus riches, et entre les zones rurales et urbaines. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sapent les progrès réalisés, affectant les personnes les plus pauvres. Les conflits demeurent la principale menace au développement humain, tandis que des millions de personnes pauvres souffrent encore de la faim et n'ont pas accès aux services de base.

Comme le rappelle le panel de haut niveau (HLP) mandaté par le secrétaire général des Nations unies, les OMD « ne se sont pas suffisamment appliqués à cibler les personnes les plus pauvres ou victimes d'exclusion. Ils sont restés silencieux sur les effets dévastateurs des conflits et de la violence sur le développement. Des facteurs importants du développement, tels qu'une bonne gouvernance et des institutions qui garantissent l'État de droit, la liberté d'expression ainsi qu'un gouvernement transparent et responsable, n'ont pas été inclus, pas plus que le besoin d'un mode de croissance inclusif favorisant la création d'emplois » (HLP rapport).

Par ailleurs, le HLP a pris conscience, lors de l'élaboration de son rapport en 2012, du large écart qui existe entre la réalité sur le terrain et les cibles statistiques qui ont été mesurées. Ce panel réclame ainsi « une révolution en matière de données pour le développement durable, avec une nouvelle initiative internationale pour améliorer la qualité des statistiques et des informations mises à la disposition des citoyens ».

Bref, les OMD ont certes été utiles, mais sont demeurés insuffisants dans plusieurs domaines (économie, gouvernance, paix, etc.). En l'absence de statistiques fiables, des doutes persistent sur leurs impacts réels qui sont en plus menacés aujourd'hui par différents facteurs auxquels s'ajoutent de nouveaux enjeux de développement. Et pour cause, les OMD présentaient certaines lacunes dès leur conception.

- Si tous les chefs d'État ont adopté la Déclaration du millénaire pour le développement et se sont explicitement engagés à la mettre en œuvre, toutes les parties prenantes – notamment les villes et gouvernements locaux – n'ont pas été associées au pro-

cessus d'élaboration et d'opérationnalisation/mise en œuvre.

- Les OMD étaient surtout à caractère social. L'économie, l'environnement, la gouvernance, la paix et de nombreuses autres thématiques n'ont pas été pris en compte. La priorité ayant été de se doter d'un nombre réduit d'objectifs avec des indicateurs simples.
- Par ailleurs, les OMD étaient sans doute un peu trop « simplistes » et les indicateurs n'étaient pas suffisamment ventilés pour s'assurer que personne ne soit laissé de côté.
- Les OMD ne concernaient pas tous les pays et étaient très orientés vers les pays en développement et les pays les moins avancés. Certains lui ont reproché également « une vision élitiste et technocratique de la lutte contre la pauvreté » (<http://www.cetri.be/Objectifs-du-millenaire-pour-le-82>).

Enfin – et surtout –, les OMD n'étaient pas spécifiquement orientés vers la durabilité. Selon le HLP, « le plus grand échec des OMD réside dans le fait qu'ils ont omis d'intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, tel que l'envisage la Déclaration du millénaire, et qu'ils n'ont pas pris en compte la nécessité de promouvoir des modèles de consommation et de production durables ».

« Pendant vingt ans, la communauté internationale a aspiré à intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales de la durabilité, mais aucun pays n'y est encore parvenu. Nous devons agir maintenant pour stopper la progression alarmante du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, qui constituent une menace sans précédent pour l'humanité. Nous devons arriver à une plus grande inclusion sociale. Il s'agit d'un défi universel, pour chaque pays et chaque habitant de la planète. » (HLP rapport). Il s'agit là de l'une des principales faiblesses que le nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD tentent de corriger.

Fort de ces constats, le rapport du groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 est arrivé « à la conclusion que le prochain programme de développement doit s'appuyer sur les expériences vécues, les histoires, les idées et les solutions proposées par les hommes et les femmes au niveau local, et qu'en tant que groupe, nous devons faire de notre mieux pour comprendre le monde à travers leur regard et pour réfléchir aux solutions qui pourraient réellement changer leur vie ».

Les différences fondamentales ou innovations OMD-ODD

Critères	OMD	ODD	Implications
Niveau d'ambition	Réduction de la pauvreté et de la faim de moitié	Éradication de la pauvreté et de la faim	Stratégies différentes : accent sur l'autonomisation des pauvres
Universalité des objectifs	Pays pauvres ciblés	Tous les pays ciblés	L'inégalité est le problème fondamental à combattre (inégalité intrapays et interpays)
Globalité des objectifs	Objectifs assez restrictifs et moins profonds	17 ODD plus détaillés et plus holistiques	Va au-delà des symptômes de la pauvreté pour s'attaquer aux causes profondes (prend en compte les questions d'énergie, d'emploi, d'infrastructures...)
Prise en compte de la paix	Construction de la paix ignorée	Prise en compte de la construction de la paix et des conflits	Mise en place de mécanismes de construction de paix, base du développement
Mesure des progrès	Muets sur le suivi, l'évaluation et la reddition des comptes	Disponibilité de données statistiques de bonne qualité et fiables, une priorité	Renforcement du dispositif de production statistique et de suivi, et évaluation
Qualité vs quantité	Accent sur la quantité	Accent sur la qualité	Appuis focalisés sur la qualité des services sociaux
Mobilisation sociale et rôle des gouvernements locaux	Aspects sur la mobilisation sociale et le partenariat avec les gouvernements locaux ignorés	Participation inclusive de tous les acteurs	Processus de mise en œuvre qui doit tenir compte de l'inclusion et du partenariat avec les gouvernements locaux

ANNEXE 2 : QUELQUES OUTILS UTILISÉS POUR LA SENSIBILISATION DES POPULATIONS LOCALES AUX ENJEUX DES ODD ET À LA PLANIFICATION ORIENTÉE SUR LES ODD

Annexe 2.a : Fiche méthodologique de sensibilisation aux ODD utilisée à Tabligbo (Togo)

A. Étapes

1. Rappel le contexte

- Rappel du processus d'élaboration du PDC
- Loi de 2007
- Participation des populations
- Amorce du processus depuis 2015

2. Souligner l'importance d'un PDC

- Définir la vision et les objectifs partagés de la commune
- Éviter le pilotage à vue
- Faciliter la mobilisation des ressources pour le financement du développement

3. Faire référence au plan national de développement

4. Parcourir et commenter les 17 ODD, tout en évoquant deux ou trois cibles par ODD

- Prendre connaissance des 17 ODD et des cibles
- Utiliser des supports visuels illustrants les ODD

5. Attirer l'attention du public sur les six (6) principes des ODD et faire le lien avec le processus d'élaboration du PDC

- Appropriation nationale (ici : locale)
- Approche participative et à caractère inclusif
- Universalité
- Ne laisser personne de côté
- Approche fondée sur les droits de l'homme
- Approche intégrée du développement durable

6. Rappel les étapes du processus d'élaboration d'un plan de développement communal

- Préparation
- Diagnostic
- Planification
- Validation
- Mise en œuvre
- Suivi-évaluation

7. Faire le lien entre les enjeux du développement durable et les principes

- Appropriation locale
- Planification
- Renforcement des capacités
- Mise en œuvre
- Suivi-évaluation
- Gouvernance locale

8. Montrer le rôle primordial de la population dans le diagnostic (nécessité de son implication dans le processus)

- Remonter ses besoins à travers les représentants des comités de développement des quartiers et personnes-ressources pour l'atelier de priorisation des cibles
- Participer à l'atelier de priorisation des cibles
- Participer aux focus groups la dernière de l'étape de diagnostic classique
- Réserver un accueil convivial aux équipes techniques

B. Quelques outils à utiliser

1. Kakémonos

2. Boîte à outils ODD A3

3. Fiche de rapport

C. Quelques définitions de concepts liés au développement durable et au développement local

1. Développement : passage d'une situation d'insatisfaction à une situation de satisfaction.

2. Développement durable : mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire aux leurs.

3. Caractère durable du PDC : le PDC doit permettre de répondre à nos besoins immédiats tout en garantissant à nos enfants un mieux-être.

4. ODD : objectifs de développement durable pour mettre en œuvre l'agenda 2030. C'est un ensemble de 17 objectifs mondialement partagés, qui prennent en compte quatre dimensions : sociale, économique, environnementale et culturelle.

5. Vision des ODD

- Éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde
- Combattre les inégalités et construire des sociétés pacifiques, justes et solidaires
- Protéger durablement la planète et ses ressources
- Créer les conditions d'une croissance économique soutenue et globale, s'inscrivant dans la durée ; d'une prospérité partagée, en faisant en sorte que personne ne sera laissé de côté

Annexe 2.b : Fiche de compte rendu des sessions de sensibilisation sur les ODD

Équipe N°			
Date	Lieu	Heure de début	Heure de fin
Nombre de participants			
Hommes			
Femmes			
Jeunes			
TOTAL			
Principales questions posées par les participants			
Principaux problèmes évoqués			
Observations sur le déroulement de la séance			
Résultats de l'observation directe/participante			
Suggestions			
Conclusion			

ANNEXE 3 : QUELQUES OUTILS DE PRISE EN COMPTE DE LA DURABILITÉ DANS LA PLANIFICATION

Annexe 3.a : grille d'analyse du développement durable de la Francophonie (GADD-F)

Outil d'intervention co-développé et co-expérimenté par la chaire en écoconseil de l'UQAC (Université du Québec à Chicoutimi) et l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Outil de questionnement systémique selon six (6) dimensions (sociale, écologique, économique, culturelle, éthique et gouvernance) qui permet d'évaluer dans quelle mesure une politique, une stratégie, un programme ou un projet (PSPP) favorise l'amélioration des conditions humaines. Elle permet à ceux qui l'appliquent de se situer et de proposer des pistes de bonification à un projet ou à une démarche, dans une perspective d'amélioration continue. Cet outil est fréquemment mis à jour pour refléter l'évolution des connaissances, des pratiques et des consensus internationaux en matière de développement durable. Il traite des grands enjeux du développement durable : la lutte contre la pauvreté, la santé, l'éducation, l'accès aux biens et services, la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques, etc. (Villeneuve et coll., 2016).

Une utilisation de l'outil qui devrait idéalement être considérée comme un processus d'amélioration continue. Pour des PSPP, une telle approche implique de faire une évaluation sur une base régulière, afin de valider qu'ils évoluent dans le sens désiré.

La GADD est maintenant à la disposition des utilisateurs, afin de renforcer les capacités des pays et gouvernements membres de l'OIF.

Pourquoi la GADD ?

La GADD vise à orienter des PSPP de développement durable, pour bonifier leurs lacunes et/ou caractériser leur avancement. Trois éléments militent particulièrement en faveur d'outils permettant une mise en œuvre opérationnelle du développement durable.

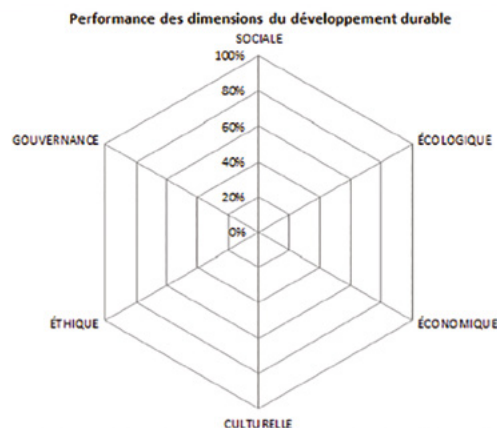
- Le développement durable pensé uniquement comme idéologie n'est pas garant d'une démarche pragmatique et responsable sur le terrain pour répondre aux besoins légitimes des communautés au présent (Di Castri, 2002).
- Le terme a été galvaudé, au point qu'il est essentiel de développer des outils qui permettent de savoir, par une démarche rigoureuse, si un projet respecte certains principes de base du développement durable.
- La notion de développement durable est malgré tout devenue incontournable, et la première étape

pour le mettre en œuvre réside dans la volonté de faire les choses autrement et d'accepter le questionnement qui s'impose ; questionnement qui doit être balisé (Villeneuve et coll., 2016).

Objectif de la GADD

Couvrir, dans l'analyse de PSPP, le plus grand nombre d'enjeux associés au développement durable. Cette grille d'analyse est constituée de dimensions, de thèmes et d'objectifs développés à partir de la science et de la pratique, et s'inspire de l'analyse des textes des grandes conférences et conventions internationales (Stratégie mondiale de la conservation, Commission Brundtland, Stratégie pour l'avenir de la vie, Agenda 21, L'Avenir que nous voulons, etc.) et de résolutions des Nations unies.

Projet :		
Date :		
DIMENSION	Pondération moyenne	Performance moyenne
SOCIALE	0.0	0%
ÉCOLOGIQUE	0.0	0%
ÉCONOMIQUE	0.0	0%
CULTURELLE	0.0	0%
ÉTHIQUE	0.0	0%
GOVERNANCE	0.0	0%

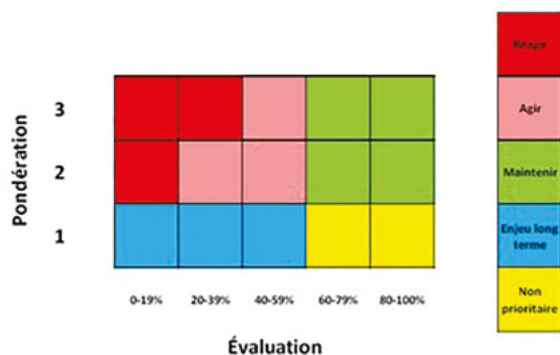


La GADD sert à faire deux types d'analyses : i) l'analyse sommaire, qui sert en premier lieu pour le diagnostic des points forts et des lacunes des PSPP ; ii) l'analyse détaillée, qui répond au même objectif avec une évaluation quantifiée et une pondération permettant de prioriser les actions à entreprendre.

L'évaluation des objectifs et des thèmes se fait à travers :

- la pondération de 1 à 3 et toutes les justifications ;
- l'évaluation de 0 % à 100 % des objectifs (des éléments d'intervalles sont expliqués dans le guide), la présentation des actions planifiées et/ou mises en œuvre, les pistes de bonification, les priorités... ;

- l'évaluation des informations fournies.



Annexe 3.b – Grille de priorisation des cibles des objectifs du développement durable (GPC-ODD)

Contexte

La grille de priorisation des cibles des objectifs de développement durable (ODD) à l'échelle locale (GPC-ODD locale) est un outil d'information sur les ODD et de priorisation participative de leurs cibles dans une perspective visant la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local (commune, région, municipalité, ville, etc.).

L'outil a été conçu et mis au point pour favoriser une participation effective des parties prenantes de l'échelle locale à la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 à travers le processus de priorisation des cibles des ODD et la prise en compte de celles-ci dans les actions locales de développement.

Origine de l'outil de priorisation

L'outil de priorisation est une déclinaison locale de la grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD), développée par la chaire en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, sous l'égide de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). Il a été adapté au niveau local par la DFEN dans le cadre de la mise en œuvre du Profadel/OIF, phase II.

Il s'inspire pour partie du document produit par le CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) intitulé « Objectifs de développement durable, ce que les gouvernements locaux doivent savoir ».

Utilisation prévue de l'outil

Cet outil devrait être utilisé en amont des processus de planification devant mener aux plans locaux de développement (PLD). Il permet d'informer les parties prenantes des différents niveaux sur les ODD et leurs cibles, de prioriser ces cibles et de définir les actions de développement pouvant alimenter le PLD.

Ces derniers résultats sont obtenus à travers un exercice collectif et participatif d'analyse de la pertinence de chaque cible par rapport aux réalités locales, et l'éva-

luation du niveau actuel d'atteinte de cette cible dans la collectivité territoriale sous analyse.

Approche méthodologique globale

La priorisation des cibles à l'aide de la grille GPC-ODD demande la réalisation de certaines étapes préalables :

- prendre connaissance des ODD et de leurs cibles ;
- collecter des informations sur l'état d'avancement de la collectivité locale relativement aux cibles ;
- renseigner l'état d'avancement des documents de planification locale de développement et d'autres planifications sectorielles pertinentes ;
- identifier les responsables de l'analyse ;
- identifier les membres de l'équipe d'analystes.

Ces étapes préalables peuvent être faites en remplissant la page « Contexte local » de l'outil GPC-ODD.

Par la suite, l'analyse implique :

- une évaluation de l'importance de chaque cible, pour les 17 ODD, dans le cadre spécifique de la collectivité ;
- l'évaluation et la documentation de l'état d'avancement dans l'atteinte de chaque cible dans la collectivité ;
- l'évaluation du niveau de compétences de la collectivité pour chaque cible ;
- la recherche des actions ou des stratégies pour inscrire les cibles prioritaires dans la planification locale.

Cette analyse doit être faite pour l'ensemble des cibles applicables à l'échelle locale des 17 ODD.

Évaluation de l'importance des cibles

La première opération consiste à préciser les menaces (ou risques) et les opportunités qui pourraient être associées à chacune des cibles. Les menaces et les opportunités peuvent être liées à des spécificités locales, à des pressions externes, ou à des contextes locaux temporaires ou permanents. Il s'agit d'inscrire ces éléments dans la colonne correspondante.

Les opportunités sont les facteurs externes, des aspects nationaux ou de la collectivité, qui sont susceptibles d'apporter un appui à l'atteinte de la cible.

Les menaces sont les facteurs externes échappant à votre contrôle, qui peuvent avoir une incidence négative sur la cible et remettre en question la réalisation de ses objectifs.

Il convient ensuite de pondérer chaque cible en fonction de son importance au niveau local. Chaque collectivité a ses particularités et ses enjeux spécifiques en matière de développement durable. La pondération permet d'identifier les cibles sur lesquelles l'attention doit porter en priorité. En fonction des enjeux locaux spécifiques, déterminer l'importance que vous accordez à cette cible.

ANNEXE 4 : ANALYSE CROISÉE DES PRIORITÉS DANS LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL DE OUAHIGOUYA (BURKINA FASO)

Priorités	Priorités issues des diagnostics participatifs	ODD et cibles prioritaires concernées	Objectif stratégique du plan national de développement économique et social (PNDES)	Remarques sur les convergences ou les divergences entre diagnostics communautaires et priorisation des cibles des ODD	Reformulation éventuelle de la priorité	Autres mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
1	Mobilisation des ressources en eau pour la production agricole et l'élevage (retenues d'eau) Modernisation de l'agriculture : accès aux intrants (engrais, semences améliorées, pesticides...) et aux équipements (mécanisation)	ODD 1 (1.1) ODD 2 (cibles 2.3 et 2.4) ODD 6 (cibles 6, 6.6 et 6.6.b)	Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois 1. Développer un secteur « agro-sylvo-pastoral » faunique et halieutique productif et résilient, plus orienté vers le marché	Cet ODD a une cible d'intervention urgente et une cible d'intervention prioritaire au niveau local. La convergence aux deux niveaux est donc moyenne. Toutefois, cet ODD est en lien avec d'autres cibles, d'autres ODD qui sont considérés comme prioritaires (ODD 6) au niveau local et au niveau communautaire	Amélioration des pratiques et des modes de production agricole = mettre en place des systèmes de production agricoles durables et rentables	
2	Réalisation d'infrastructures routières	ODD 9 (cibles 9.1, 9.3, 9.4 et 9.a) ODD 3 (cible 3.6) ODD 8 (cibles 8.3 et 8.9)		Cet ODD n'a pas été priorisé lors de l'atelier à Ouahigouya. Seulement une cible d'intervention urgente et deux cibles d'intervention prioritaire ont été identifiées lors de cet atelier. Au regard de la fréquence et de la constitution des grappes communautaires, on constate un enjeu important de cet ODD au niveau des communautés, avec une fréquence 8. Cependant, il se manifeste et/ou se traduit sous forme d'un moyen permettant d'attendre des cibles d'autres ODD qui convergent avec la priorisation au niveau local. Par exemple, l'attachement de la réalisation des infrastructures routières vise surtout à faciliter le transport des produits maraîchers des sites de production		Retenons que la proportion du réseau routier bitumé dans le réseau routier classé est estimée à 24 % en 2015, alors que la commune d'Ouahigouya a une position plutôt favorable sur cette problématique. Par conséquent, cet ODD n'a pas d'enjeu majeur pour la commune. Son portage par les communautés vise essentiellement à attendre d'autres cibles des secteurs agricoles, santé, éducation et eau potable (cibles déjà considérées comme prioritaires au niveau local comme au niveau communautaire)

3	Infrastructures éducatives (classes et terrains de sport)	ODD 4 (cibles 4.4, 4.a et 4) ODD 8 (cible 6)	Axe 2 : développer le capital humain 1. Accroître l'offre, et améliorer la qualité de l'éducation de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de transformation de l'économie	Fort convergence entre la priorisation au niveau local et celle réalisée par les communautés. Au niveau local, trois cibles sont retenues d'intervention urgente et trois cibles d'intervention prioritaire (au niveau local, toutes les cibles de cet ODD n'ont pas fait l'objet d'analyse)		
4	Construction de logements au CSPS + équipement personnel renforcement personnel	ODD 3 (cibles 3.1, 3.2 3.7 et 3.c) ODD 12 (cibles 12.4, 12.5 et 12.c)	Axe 2 : développer le capital humain 1. Promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique	Au niveau local, l'ODD 3 a quatre cibles d'intervention urgente et deux cibles d'intervention prioritaire. Au niveau communautaire, cet ODD est de fréquence 4, d'où tout l'intérêt à lui accorder par les communautés. Il y a donc une bonne convergence entre la priorisation aux niveaux national et local	Améliorer considérablement l'accès à tous au service de santé et renforcer le personnel de santé	
5	Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable	ODD 6 (cibles 6.1 et 6.2) ODD 1 (cible 1.4) ODD 3 (cibles 3.3 et 3.9) ODD 4 (cible 4.a) ODD 11 (cible 11.b) ODD 13 (cible 13.1)	Axe 2 : développer le capital humain 1. Améliorer le cadre de vie, et l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité Axe 3 : 1. Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	Fort convergence entre la priorisation au niveau local et le niveau communautaire. En effet, cet ODD est considéré comme une priorité au niveau local, l'ODD 6 comptabilise trois cibles d'intervention urgente et cinq cibles d'intervention prioritaire. En outre, cet ODD est fortement lié aux cibles des ODD 3 et 4, qui sont identifiées comme urgentes au niveau local	Améliorer l'accès à l'eau / au service public local de l'eau dans la commune d'OHG	

ANNEXE 5 :

EXEMPLE DE PROJET STRUCTURANT DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE DANS LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA (BURKINA FASO)

TITRE	Projet de développement de la cuisson solaire performante en Afrique de l'Ouest : « Du soleil sous les marmites »
OBJECTIF SPÉCIFIQUE	• Développer l'utilisation régulière de la cuisson solaire dans les territoires • Assurer la diffusion et le suivi des kits auprès des ménages • Favoriser la création d'une activité économique locale par la fabrication des kits de cuisson
STRATÉGIE/MÉTHODE	• Impliquer les habitants (population locale et élus) dans les territoires de diffusion et de promotion des cuiseurs solaires • Mettre un prix de vente accessible à tous • Atteindre une autonomie économique des unités de fabrication au niveau local • Proposer une alternative performante et satisfaisante à la cuisson au feu de bois • Cuisiner tous les aliments, y compris le tô, sur une durée équivalente au feu de bois, voire inférieure
PRINCIPALES ACTIONS	• Sensibiliser les populations à l'intérêt et à l'enjeu de l'utilisation des cuiseurs solaires • Fabriquer localement les cuiseurs sur les lieux de vente • Accompagner et suivre l'utilisation du cuiseur dans les ménages • Offrir un microcrédit pour la promotion du cuiseur solaire
EFFETS OBTENUS	• Amélioration des conditions et réduction des contraintes fortes sur la qualité de vie des populations, en particulier pour les femmes • Quinze territoires de 200 000 habitants sont impliqués dans le projet • 1 500 kits de cuisson diffusés en cinq ans • Des ménages convaincus et intéressés par le cuiseur (forte demande, notamment dans la commune d'Ouahigouya)
LEÇONS APPRISSES	• D'autres moyens moins coûteux et plus durables existent pour faire la cuisine. • Valoriser le soleil toute l'année
PERSONNES-RESSOURCES / CONTACTS	HD / Hélios Cooking Développement – Consultance et expertise pour la cuisson solaire en Afrique Henri Dupassieux Tél. : (+33) 6 89 10 89 26 Courriel : henri.dupassieux@gmail.com
OBSERVATIONS PARTICULIÈRES / REMARQUES	Cuiseur déjà en utilisation dans la commune d'Ouahigouya. C'est la seule commune qui fabrique ces cuiseurs. Plusieurs ménages utilisent ce cuiseur, et beaucoup d'autres dans la commune, comme sur l'échelle de la région et du pays, sont demandeurs. Le porteur de ce projet est en contact avec les élus de la commune et passe de temps en temps pour la promotion du cuiseur solaire.
HUIT ODD TOUCHÉS PAR LE PROJET	ODD 1 (1.5), ODD 5 (5.1 et 5.b), ODD 7 (7.1, 7.2 et 7.b), ODD 8 (8.2, 8.3, 8.4, 8.5 et 8.6), ODD 11 (11.6), ODD 12 (12.2), ODD 13(13.1 et 13.3), ODD 15 (15.1, 15.2 et 15.3)

ANNEXE 6 :

EXEMPLE D'UNE NOTE CONCEPTUELLE POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER DE PRIORISATION DES CIBLES DES ODD À L'ÉCHELLE D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE

1. Contexte

La commune de Kpalimé (Togo) s'est lancée, avec l'appui du ProDeGoL/GIZ, dans l'élaboration du PDC 2 de la commune. Cette initiative fait suite à l'évaluation du PDC de première génération de la commune, qui a été réalisée par l'Institut de recherche et de formation pour le développement local (IRFODEL) en octobre-novembre 2017. L'atelier de validation du rapport d'évaluation s'est tenu les 24 et 25 janvier 2018.

L'atelier de priorisation des cibles des objectifs de développement durable (ODD) vient en complément du diagnostic territorial participatif, qui s'est tenu du 16 au 20 juillet 2018.

2. Activités à mener lors de l'atelier

Il s'agit de l'attribution, sur une base consensuelle de valeur numérale sur l'importance et sur la performance réalisée par la commune, par rapport à chaque cible des ODD.

Des stratégies d'action pour l'atteinte de certaines cibles prioritaires seront identifiées durant l'atelier.

3. Méthodologie de travail

L'atelier de priorisation réunira des participants représentant les composantes politique, sociale, économique, culturelle... de la commune. Les travaux consisteront en :

- l'information des participants sur les enjeux de la mise en œuvre des ODD pour une collectivité locale ;
- la présentation de la grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD) et sa méthodologie d'utilisation ;
- la priorisation proprement dite des cibles des ODD ;
- l'interprétation et l'analyse des résultats.

Les travaux de priorisation des cibles se feront de prime abord dans les quatre groupes de travail constitués sur la base des groupes thématiques (politique et administratif, économique, social, et environnemental). Les groupes thématiques ont déjà été mis en place lors d'une séance de travail le 28 juin 2018. Leur profil figure en annexe du présent document.

4. Travaux préalables à l'atelier proprement dit

Formation des analystes sur l'atelier de priorisation

Pour l'heure, il est prévu une équipe de travail répartie comme suit.

Supervision et coordination : Agossou Honfo et Kouassi Tagodoe

Animateurs : Daniel Kpekpe, Stan Lassey, Dodji N'tsakpe et M. Gagno

Techniciens : Florence Ahonto, Nida Meatchi, Amen Abbey et un expert local à déterminer

Pour respecter la dynamique de forte implication des acteurs locaux qui est prise en compte durant ce processus, un animateur et trois techniciens seront de l'administration communale avec un expert local.

Les experts locaux ont suivi une formation préalable aux travaux de terrain sur la GPC-ODD. Elle a été animée par un agent du ministère chargé de la planification. Il serait intéressant d'en impliquer activement au moins un dans cette phase de priorisation.

Quant à l'animateur proposé, M. Gagno, il est le responsable de la division planification à la mairie. Son expérience en matière de priorisation des ODD se limite à la participation à l'atelier de priorisation des cibles dans les régions administratives du Togo, organisé en décembre 2016 par le ministère de la Planification du développement avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Une formation est donc nécessaire pour l'ensemble des techniciens, et pour M. Gagno spécifiquement. Cette formation sera faite le 12 ou le 13 juillet. Elle portera essentiellement sur :

- les enjeux locaux des ODD ;
- la présentation et la méthodologie d'utilisation de la GPC-ODD ;
- l'organisation et l'animation d'un atelier de priorisation des cibles des ODD à l'échelle locale, avec un accent sur le rôle de facilitation de l'animateur.

Sur la documentation des performances de la commune par rapport aux cibles

L'exploitation des résultats du diagnostic participatif, qui se tiendra du 16 au 20 juillet 2018, permettra de renseigner quelques indicateurs.

À cet effet, une liste des indicateurs a été élaborée à partir des indicateurs de la GPC.

Sur les compétences de la commune

Un travail préparatoire peut être fait au regard de la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018 pour déterminer quelles sont les compétences transférées aux communes par rapport aux cibles des ODD. Ce travail doit être complété en s'interrogeant sur la maîtrise d'œuvre de la commune et sur les compétences qui lui sont effectivement dévolues.

5. Participants

Structure de provenance	Nombre	Précisions/observations
Experts locaux	38	Ils ont une connaissance sur les ODD, et certains ont fait les sensibilisations dans les quartiers.
Préfecture de Koto	1	Préfet
GlZ	3	2 CTN et une assistante tourisme
DR planification du développement	1	La GPC Plateaux remplie à l'atelier de 2016 pourra servir de comparaison à l'analyse des résultats de la GPC finale de Kpalimé.
Conseiller communal	1	
Comité de pilotage	1	SG
Plateforme des OSC	5	Domaine d'intervention : santé, éducation, environnement, femme et groupes défavorisés, et libertés publiques
UCT	1	
MATDCL	1	
Agriculture	1	DP ?
Trésorerie préfectorale	1	Trésorier préfectoral
Chefferie traditionnelle	1	Chef de canton
CDQ	1	
Chambre des métiers	1	
CNSS	1	
DP action sociale	1	
DPE RF	1	
Service de météorologie (Kuma Konda)	1	
Inspection du travail	1	
Postes et télécoms	1	
Quelques citoyens (identifiés pendant le DP)	5	Tenir compte du genre
Représentant syndicat taxis motos	1	
Police	1	
Gendarmerie	1	
TOTAL	71	

6. Date, lieu et logistique

- Date prévue de l'atelier : trois jours, du 31 juillet au 2 août 2018
- À Kpalimé (Togo) (lieu précis à déterminer par la commune)
- Quatre projecteurs

7. Programme indicatif de l'atelier

JOUR 1	
Contexte et démarrage des travaux	
7 h 30 - 8 h	Accueil et enregistrement des participants
8 h - 8 h 40	Cérémonie officielle d'ouverture
Par : maître de cérémonie	• Allocution du conseiller technique national de la Planification de la GIZ • Allocution de la présidente de la délégation spéciale de Kpalimé • Photo de famille
8 h 45 - 9 h	Présentation du programme de l'atelier
Par : OIF, IRFODEL	Rappel des résultats attendus et présentation du programme de l'atelier, recueil des attentes des participants, adoption du programme par les participants
9 h - 10 h 30	Communication sur les ODD et la grille de priorisation des cibles
OIF	Enjeux des ODD au niveau local • Présentation succincte des ODD • Implications pour les collectivités locales dans la mise en œuvre du PND-2030 • Les actions conduites par le Togo en vue de l'intégration des ODD sur le plan national • Les activités déjà réalisées dans le cadre du processus d'élaboration du PDC de Kpalimé axé sur les ODD Présentation de l'outil GPC-ODD • Explication de la méthodologie, son fonctionnement, son utilisation, l'analyse des résultats, les limites de l'outil, etc. • Période d'échanges et de questions Formation des groupes de travail pour la priorisation des ODD
10 h 30 - 11 h	Pause-café
11 h - 13 h	Évaluation de l'importance et de la performance de chaque cible
13 h - 14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30 - 16 h 30	Évaluation de l'importance et de la performance de chaque cible (suite)
16 h 30 - 16 h 45	Pause-café et fin de la journée
JOUR 2	
7 h 30 - 8 h	Arrivée des participants
8 h - 10 h	Évaluation de l'importance et de la performance de chaque cible (suite)
10 h - 10 h 30	Pause-café
10 h 30 - 12 h 30	Définition de stratégies pour les cibles prioritaires
12 h 30 - 14 h	Pause déjeuner
14 h - 16 h	Définition de stratégies pour les cibles prioritaires (suite)
16 h - 16 h 15	Pause-café
16 h 15 - 17 h 30	Suite et fin de l'exercice de priorisation des cibles des ODD • Identification de bonnes pratiques pour l'atteinte des cibles (dont celles déjà prévues, le cas échéant) et enjeux/difficultés spécifiques à la collectivité locale • Recueil des résultats de chaque groupe

7. Programme indicatif de l'atelier

JOUR 3	
Restitution des résultats et mise en commun. Analyse. Stratégies d'action	
7 h 30 - 8 h	Arrivée des participants
8 h - 10 h	Mise en commun des résultats Présentation des résultats consolidés et recherche de consensus sur les points de divergences
10 h - 10 h 30	Pause-café
10 h 30 - 12 h 30	Mise en commun des résultats (suite) Présentation des résultats consolidés et recherche de consensus sur les points de divergences
12 h 30 - 14 h	Pause déjeuner
14 h - 15 h 30	Analyse des résultats • Présentation des résultats finaux de l'exercice • Interprétation des résultats, comparaison succincte avec la GPC Plateaux
15 h 30 -16 h	Cérémonie de clôture

SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AGR	Activités génératrices de revenus
DFEN	Direction de la Francophonie économique et numérique
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
GADD-F	Grille d'analyse de la durabilité de la Francophonie
GPC-ODD	Grille de priorisation des cibles des ODD
HLP	Panel de haut niveau des Nations unies
IFDD	Institut de la Francophonie pour le développement durable
OCB	Organisation des communautés de base
ODD	Objectifs de développement durable
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PDDC	Plan communal de développement durable
PNDES	Plan national de développement économique et social
PLD	Plan local de développement
Profadel/OIF	Projet francophone d'appui au développement local, phase II
PSPP	Politique, stratégie, programme ou projet
SMART	Spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables et mesurables dans le temps

LISTE DES BONNES PRATIQUES, ENCADRÉS, POINTS D'ATTENTIONS, SCHÉMA ET TABLEAUX

Bonnes pratiques :

1. Mise en place des groupes thématiques en lien avec les ODD	14
2. Campagne de sensibilisation et de formation aux ODD, et priorisation des cibles des ODD dans la commune de Tabligbo (Togo)	14
3. Proposition d'un catalogue de bonnes pratiques en lien avec les axes stratégiques de la commune de Ouahigouya (Burkina Faso)	25
4. Implication des structures techniques de validation dans l'élaboration du PCDD de six communes du Togo	32

Encadrés :

1. Priorisation à l'échelle locale des cibles des objectifs de développement durable (ODD)	19
2. Antériorité ou non des diagnostics technique et participatif à la priorisation des cibles des ODD	23
3. analyse croisée des priorités identifiés au cours du processus d'élaboration du plan local de Ouahigouya (Burkina Faso)	24
4. Insuffisante restitution des efforts d'intégration des ODD dans la version provisoire du PCDD de Bassar (Togo)	31

Points d'attentions :

1. Préparation du processus d'élaboration du PLD durable	13
2. Importance des données statistiques dans l'évaluation de la performance des cibles des ODD – Tabligbo (Togo)	22
3. Capacité des participants à animer les travaux de groupe	23
4. Divergences entre les cibles prioritaires et les priorités des communautés	23
5. Des pratiques structurantes, reproductibles et à forte potentialité d'apprentissage pour les communautés	26
6. L'importance du modèle économique local	26
7. Faire plus que cocher plusieurs cases	29
8. Budgétisation des initiatives durables	29
9. Registre des résolutions ou mesures importantes qui concernent les ODD ou leurs cibles	30
10. Importance de sensibiliser les structures techniques de validation aux enjeux des ODD	32

Tableaux :

1. Grands questionnements de la planification (adapté du guide du Burkina Faso)	11
2. Préparation du processus	12
3. Diagnostic	16
4. Grille d'analyse croisée des priorités	24
5. Définition des orientations stratégiques	25
6. Programmation	27
7. Extrait de « Planification classique et prise en compte des ODD et leurs cibles » du PCDD de Tabligbo	28
8. Proposition de projets structurants	29
9. Rédaction du plan local de développement durable	30
10. Validation technique et approbation	32

BIBLIOGRAPHIE

1. Assemblée générale des Nations unies, 2015, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015. 38 p. http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F
2. Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), 2016, Objectifs de développement durable : ce que les gouvernements locaux doivent savoir. 24 p. https://www.uclg.org/sites/default/files/les_odd_ce_que_les_gouvernements_locaux_doivent_savoir.pdf
3. United cities and local governments (UCLG), 2016, Roadmap for localizing SDGs : Implementation and monitoring at subnational level. 44 p. https://www.uclg.org/sites/default/files/roadmap_for_localizing_the_sdgs_0.pdf
4. Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du territoire (MDGLAAT), Bénin, 2016, Guide d'élaboration du plan de développement communal – Version actualisée. 133 p.
5. Ministère de l'Économie et des Finances, Burkina Faso, 2013, Guide méthodologique de planification locale : Comment élaborer et mettre en œuvre un plan communal de développement ? (PCD), 240 p.
6. Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du territoire, et ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Togo, 2014, Guide d'élaboration d'un plan de développement à l'usage des collectivités territoriales. 152 p.
7. Mairie de Tabligbo, 2018, Plan communal de développement durable de la commune de Tabligbo 2018-2022. 86 p.
8. Mairie de Bassar, 2018, Plan communal de développement durable de la commune de Bassar 2018-2022. 108 p.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 88 États et gouvernements dont 61 membres et 27 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2018 établit à 300 millions le nombre de locuteurs de français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

**ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris France

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org

   OIFfrancophonie

